# L'avenir de notre mouvement...

Où en sommes-nous?



Rapport annuel 2007-2008



### Mot de la présidente

### Bilan des activités 2007-2008

#### 1. Défense des droits

Améliorer les conditions socio-économiques des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

### 2. Éducation populaire/formation

Favoriser un processus de communication et d'échanges pour répondre aux besoins des associations membres.

#### 3. Soutien aux membres

Soutenir les membres, répondre à leurs besoins et renforcer la vie associative.

### 4. Visibilité/ promotion

Faire en sorte que plus de gens connaissent la Fédération et ses associations.

#### 5. Fonctionnement

Supporter les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer la bonne organisation de la permanence.

# Mot de la présidente

'est avec un immense plaisir que je tiens à vous accueillir à cette assemblée générale de la FAFMRQ. Comme en témoigne le contenu du rapport d'activités, l'année qui vient de s'écouler fut une année remplie de défis, de réflexions et d'actions. Notre assemblée générale nous permettra de faire un bilan de l'année et d'établir les priorités à venir.

À l'heure du bilan, nous pouvons dire, sans nous tromper, que ce fut un année importante marquée par l'élaboration d'un tronc commun qui nous a permis de faire un premier pas vers une meilleure compréhension et définition de ce qu'est notre spécificité, de ce qui nous unit et ce vers quoi nous allons. Il s'agit d'un travail où tous les membres ont uni leurs efforts et leurs expertises pour cet exercice visant à mieux se reconnaître et mieux se connaître. C'est un travail de longue haleine, un «work in progress » comme on le dit si bien. Un travail qui nous mènera, au cours de la prochaine année, à la tenue d'un congrès d'orientation pour jeter un regard sur la situation et envisager des perspectives d'avenir.

Ce travail de réflexion n'a pas pour autant freiné notre action. En effet, la défense des droits fait partie intégrante de la mission de notre Fédération et des membres qui la composent. Notre action, qui vise à faire avancer et à améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées du Québec, est demeurée encore cette année bien vivante. On n'a qu'à penser au dossier sur le traitement des pensions alimentaires pour enfants, mené par la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants et dont la FAFMRQ assure la coordination, qui a occupé une place très importante et a nécessité un travail colossal au cours de l'année. Notre participation active au Collectif pour un Québec sans pauvreté a occupé aussi une grande part de nos énergies. De plus, au cours de l'année, la Coordination du Québec pour la Marche mondiale des femmes (CQMMF) est demeurée vigilante et active face au gouvernement afin d'obtenir des réponses satisfaisantes aux trois revendications. La FAFMRQ a participé activement au comité de suivi et à l'organisation de la grande action nationale de clôture de la campagne pour l'autonomie économique des femmes de la CQMMF.

Encore cette année, le dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille a occupé une place importante. En effet, nous avons participé activement aux rencontres de la Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des organismes communautaires Famille (OCF) afin d'améliorer le financement de nos associations membres. À ce titre, nous avons accentué nos représentations auprès de la ministre de la Famille afin de la sensibiliser à la réalité financière de nos groupes membres. Bien que nous reconnaissions les efforts consentis par la ministre de la Famille et de ses fonctionnaires, suite à l'octroi d'un montant supplémentaire accordé pour le financement de la mission des OCF qui découle du budget déposé en mars dernier, nous considérons que ce montant est loin de répondre aux attentes pour permettre de sortir de la précarité et répondre aux besoins croissants des familles aux prises avec des réalités complexes et souvent difficiles.

Les membres du conseil d'administration, pour leur part, se sont réunis à cinq reprises pendant l'année pour voir à l'avancement des dossiers et accompagner la permanence. J'aimerais d'ailleurs profiter de l'occasion pour remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail, leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année.

En terminant, j'aimerais également remercier les travailleuses de la permanence pour leur dévouement et leur disponibilité. Encore une fois, un gros merci pour leur boulot extraordinaire. Je tiens aussi à remercier les membres qui quittent le conseil d'administration aujourd'hui et leur souhaiter beaucoup de bonheur et de chance dans leurs futurs projets.

Sur ce, je vous souhaite une agréable journée et au plaisir de vous revoir lors des prochaines rencontres nationales.

Bon été!

Nathaly Roy, présidente

## Bilan des activités 2007-2008

Les activités que nous avons réalisées cette année se sont inscrites dans la perspective tracée par le nouveau plan d'action triennal adopté lors de l'assemblée générale de juin 2005 : la défense des droits, l'éducation populaire et la formation, le soutien aux membres, la visibilité et la promotion de même que les opérations courantes (le fonctionnement). Nous avons donc regroupé nos activités sur la base des priorités 2007-2008 découlant de ce plan.

#### 1. Défense des droits

Améliorer les conditions socio-économiques des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté

## 1.1 Lutte à la pauvreté, politique familiale et financement des OCF

Les dossiers de la lutte à la pauvreté, de la politique familiale notamment, le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes gouvernementaux, la consolidation des services de garde et le soutien communautaire aux familles, l'accès à l'aide juridique, ainsi que le suivi du dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille ont constitué les dossiers majeurs au chapitre de la défense des droits au cours de l'année. Les nombreuses représentations, interventions, actions et mobilisations réalisées par la Fédération, ses associations membres ainsi que ses partenaires dans ces dossiers en témoignent.

## 1.1.1 Traitement des pensions alimentaires pour enfants - Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants

À l'été 2007, un regroupement d'organismes, sous le nom de Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay, démarrait une pétition visant à faire cesser le détournement des pensions alimentaires pour enfants dans quatre programmes sociaux : l'aide sociale, les prêts et bourses, l'aide au logement et l'aide juridique. L'idée de mettre en place un comité conjoint, réunissant plusieurs fédérations et organismes concernés par ce dossier, fut alors soumise et adoptée à l'Assemblée générale de la FAFMRQ de juin 2007. Le mandat du comité était de faire le bilan du dossier des pensions alimentaires pour enfants, d'appuyer les actions entreprises par le Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay, de susciter des actions similaires auprès des membres de la FAFMRQ et d'assurer les liens avec le comité de suivi de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes. C'est ainsi que, dès septembre 2007, la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants a vu le jour.

Dès sa mise sur pied, la *Coalition* a vite élaboré un plan d'action échelonné sur plusieurs mois. En plus de relancer la pétition

du Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay, la Coalition a tenu, le 2 décembre 2007 à Montréal, une conférence de presse qui a largement été couverte, tant par les médias électroniques (radios, télévisions, Internet) que par la presse écrite. La conférence de presse a notamment permis à trois mères monoparentales de venir livrer de vibrants témoignages devant les journalistes. Susan Thibaudeau, celle qui avait mené la bataille de la défiscalisation des pensions alimentaires pour enfants dans les années 1990, est également venue dénoncer le fait que, 10 ans après que les gouvernements du Canada et du Québec aient cessé de considérer les pensions alimentaires pour enfants comme un revenu imposable, ces montants soient encore considérés comme un revenu du parent gardien dans les programmes sociaux. Le lendemain, soit le 3 décembre, c'était au tour du Réseau d'appui aux familles monoparentales de l'Estrie (RAME), une association membre de la FAFMRQ, de tenir sa propre conférence de presse à Sherbrooke.

Janvier, février et mars 2008 ont également donné lieu à diverses actions de mobilisation (campagne de fax auprès de la ministre des Finances, campagne de lettres d'appui, manifestation devant les bureaux du ministre du Revenu et député de Châteauguay, Jean-Marc Fournier), à des sorties médiatiques ainsi qu'à des rencontres avec des élus des trois principales formations politiques. C'est d'ailleurs au cours de cette période que les membres de la Coalition ont rencontré la députée de Crémazie, Mme Lisette Lapointe, afin de lui demander de déposer la pétition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants devant l'Assemblée nationale. Notons également que les membres du Collectif du 8 mars, une instance qui porte également la revendication de faire cesser la comptabilisation des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes sociaux, ont également rencontré les chefs des trois formations politiques représentées à l'Assemblée nationale en plus de rencontrer les porte-parole de Québec Solidaire.

C'est également au cours de cette période que les trois partis politiques ont tenu leur congrès respectif. On a alors pu



constater que le dossier des pensions alimentaires pour enfants avait fait du chemin. En effet, les membres du Parti libéral du Québec et l'aile jeunesse de l'Action démocratique du Québec ont respectivement voté des propositions visant à exclure les pensions alimentaires pour enfant du calcul des prêts et bourses, tandis que les membres du Parti québécois votaient, pour leur part, une proposition visant à exclure ces montants des quatre programmes visés par la pétition : aide sociale, prêts et bourses, aide au logement et aide juridique.

Une pétition de 9 151 signatures accompagnée de 118 lettres d'appui a été déposée le 20 mars 2008 à l'Assemblée nationale. Les membres de la *Coalition* ainsi que des mères monoparentales étaient présents à cet événement qui fit l'objet d'un reportage sur les ondes de la télévision de Radio-Canada le soir même et d'un article dans l'édition du *Devoir* du lendemain. Un autre reportage fut également diffusé en mai sur les ondes de Radio-Canada.

De plus, le 13 mai 2008, la députée de Crémazie déposait le projet de loi 394 – *Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social.* Au moment de la rédaction du présent rapport d'activités, nous ne connaissions pas encore le destin du projet de loi, mais une importante campagne de fax a été menée afin de convaincre le leader du gouvernement de l'inclure dans l'agenda parlementaire.

Finalement, soulignons les actions menées dans ce dossier par la *Coordination du Québec pour la Marche mondiale des femmes* (CQMMF) qui porte une revendication concernant le traitement des pensions alimentaires pour enfants du calcul des programmes sociaux. En plus de reprendre la revendication sur la place publique tout au long de l'année, la CQMMF a tenu une importante manifestation le 31 mai 2008 à laquelle des membres de la *Coalition* ont joué un rôle de premier plan.

La Coalition poursuivra ses actions en 2008-2009, notamment en faisant un bilan de la dernière année écoulée, ceci afin d'identifier les meilleures stratégies à mettre en place pour continuer de faire avancer le dossier des pensions alimentaires pour enfants. Les membres de la Coalition sont : l'Association Cigogne, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, la Fédération étudiante universitaire du Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, et le Comité pensions alimentaires du Grand Châteauguay (Réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociales de Châteauguay, Re-Nou-Vie, Centre d'aide pour pour femmes monoparentales, Centre communautaire de Châteauguay,

Centre de Femmes l'Éclaircie de La Prairie, La Re-Source, Maison d'aide et d'hébergement de Châteauguay, le Centre de Femmes la Marg'Elle Saint-Rémi).

AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES (AIDE SOCIALE)

En juin 2007, la FAFMRQ était informée d'un important problème vécu par les familles assistées sociales qui ont des enfants en garde partagée, depuis l'entrée en vigueur des nouvelles modalités de versement du Soutien aux enfants. On se souviendra que, au lieu de recevoir le Soutien aux enfants en alternance (six mois à l'un et six mois à l'autre), les montants sont maintenant échelonnés sur 12 mois et que cette nouvelle façon de faire entraîne des pertes de revenu (pouvant aller jusqu'à 400 \$ par an) pour les parents à l'aide sociale. La FAFMRQ a rapidement communiqué avec le cabinet du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de lui signaler ce problème et lui demander d'y remédier dans les meilleurs délais. Après de nombreuses communications avec le cabinet du Ministre Sam Hamad, la Fédération a finalement reçu une lettre dans laquelle le Ministre nous informait des actions que le Ministère entend prendre relativement à la problématique vécue par les familles assistées sociales qui ont des enfants en garde partagée. Il semble qu'il y ait enfin de la lumière au bout du tunnel pour ces familles puisque le Ministère a choisi de mettre en place une mesure leur offrant une aide financière permettant de faire la transition entre les deux modes de versement. À compter de mai 2008, toutes les familles identifiées recevront une lettre leur expliquant la problématique et les démarches à suivre pour se prévaloir de cette mesure.

Les prestataires sans contraintes sévères à l'emploi n'ont encore une fois eu droit qu'à une demi-indexation cette année. Cependant, en mars 2008, le gouvernement du Québec a annoncé le Pacte pour l'emploi, une série de mesures visant à favoriser l'insertion en emploi des personnes assistées sociales. Selon l'analyse du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), l'idéologie même à la base de ce genre d'action gouvernementale est questionnable puisqu'elle suppose que : « les personnes assistées sociales ne veulent pas travailler et, grâce au Pacte pour l'emploi, le gouvernement Charest et certains de ses partenaires prétendent leur offrir des solutions miracles sans reconnaître les véritables causes découlant de la pauvreté et des préjugés : prestation indécente, absence de véritables programmes de formation, diverses formes de discrimination basées sur le statut de personne assistée sociale ». Le Front commun conclut, dans son analyse, que le Pacte pour l'emploi est davantage basé sur les besoins des entreprises que sur les besoins et la réalité des personnes assistées sociales.



En avril 2008, la FAFMRQ a émis un Avis en réaction au projet de modification au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles publié en février 2008 dans la Gazette officielle du gouvernement du Québec. Bien que le projet de règlement contenait peu de mesures importantes, la Fédération, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec ainsi que d'autres groupes de défense des personnes assistées sociales en ont profité pour réitérer les changements souhaitables à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, notamment la pleine indexation des prestations d'aide sociale et la noncomptabilisation des montants de pensions alimentaires pour enfants.

#### 1.1.2 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

La Marche mondiale des femmes est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des groupes et organisations de la base oeuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine de la pauvreté et de la violence envers les femmes. Nous luttons contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations vécues par les femmes. Ses valeurs et ses actions visent un changement social, politique et économique. Elles s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, de l'égalité entre les hommes et les femmes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples, le respect et la reconnaissance de la diversité entre les femmes, la multiplicité de nos stratégies, la valorisation du leadership des femmes et la force des alliances entre les femmes et avec les autres mouvements sociaux progressistes.

La Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) est composée de groupes nationaux, régionaux et locaux, de femmes et de comités femmes d'organisations mixtes (syndicales et communautaires). Sous le leadership de la Fédération des femmes du Québec, la CQMMF a pour mission de coordonner, à l'échelle québécoise, le plan d'action international de la Marche mondiale des femmes.

Lors de la 6° rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes en juillet 2006 au Pérou, un plan d'action allant jusqu'à 2010 fut voté autour de quatre champs d'action. Ces champs d'action sont : bien commun et accès aux ressources, travail des femmes, violence envers les femmes, paix et démilitarisation. Les membres de la CQMMF ont travaillé pour se l'approprier et évaluer comment l'opérationnaliser en regard de la conjoncture sociale et économique du Québec. Dans cet exercice, il fallait aussi tenir compte de l'état des gains réalisés au sujet des cinq revendications portées depuis 2005 et d'une évaluation réaliste de notre capacité à mobiliser et à obtenir des gains. Suite à une consultation des membres de la coordination et à l'analyse des éléments conjoncturels, un consensus s'est dégagé à propos du plan d'action. Tout en reconnaissant l'importance des quatre

champs d'action, deux d'entre eux suscitèrent plus d'intérêt pour les membres de la CQMMF, soit le *Bien commun et l'accès aux ressources et le Travail des femmes*. La CQMMF lie le champ d'action *Bien commun et accès aux ressources* à la lutte à la pauvreté car elle le considère dans son sens le plus large, incluant l'accès à l'éducation, aux programmes sociaux, aux services sociaux et de santé, etc. et non uniquement dans une perspective écologique ou environnementale.

Donc, pour l'année 2007-2008, l'axe majeur du plan d'action de la CQMMF a été la lutte à la pauvreté. Ceci n'a pas empêché la CQMMF de s'informer et de participer à des rencontres internationales entre autres sur la souveraineté alimentaire. De plus, dans le champ *Paix et démilitarisation*, il y a eu diffusion du texte produit par le comité femmes et mondialisation de la FFQ. De plus, la Table des groupes de femmes de la Gaspésie et des Iles, désireuse d'agir sur la question de la Paix et de la démilitarisation, travaille sur des outils d'éducation populaire.

Pour réaliser leur plan d'action, les membres de la CQMMF, dont fait partie la FAFMRQ, se sont mobilisés autour de la campagne d'action pour l'autonomie économique des femmes sous le thème : Sortir de la pauvreté : un choix de société !

La campagne a été lancée le 17 octobre 2007 dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. À Montréal, nous avons marché vers l'Institut économique de Montréal, haut lieu de la droite québécoise. À cette occasion, Sylvie Lévesque a pris la parole pour réclamer l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants, l'une des revendications de la CQMMF dont la FAFMRQ est l'organisme porteur. Ce jour-là, plusieurs actions ont eu lieu à travers le Québec pour mettre de l'avant les revendications de la CQMMF. Le point culminant de la campagne fut le 31 mai 2008 par un rassemblement devant le Parlement afin de réclamer des mesures concrètes pour assurer l'autonomie économique des femmes. Elle s'inscrit dans la poursuite des actions de la Marche du Pain et des roses de 1995 et celles de la Marche mondiale des femmes en 2000 et 2005. La campagne Sortir de la pauvreté : un choix de société! vise à mettre en lumière les nombreuses facettes de la pauvreté des femmes. N'oublions pas qu'au Québec comme ailleurs dans le monde, ce sont les femmes qui sont les plus durement touchées par la pauvreté. Par exemple, au Québec, elles occupent entre 60% et 70% des emplois au salaire minimum alors qu'elles représentent 46% des salariés. De plus, plusieurs Québécoises gagnent des salaires à peine plus élevés que le salaire minimum. Les membres de la CQMMF réclament de toute urgence : la hausse du salaire minimum à 10,43 \$/heure, la pleine indexation des prestations d'aide sociale et la gratuité des médicaments pour toutes les personnes dont



les revenus sont inférieurs à **13 267**\$ par année (Mesure du panier de consommation établi par Statistique Canada), que la totalité des pensions alimentaires versées aux enfants ne soit plus soustraite des prestations d'aide sociale, ni calculée dans les prêts et bourses et exclue également du calcul pour l'aide au logement et à l'aide juridique.

Pour le rassemblement du 31 mai à Québec, nous avons, à la Fédération, formé un comité pour la prise de parole sur la revendication concernant les pensions alimentaires pour enfants. Le comité était composé de Louise Ferland de Renou-Vie, de Carole Benjamin de la Fédération et de Lucie Blanchette, Chantal Marcotte et Christiane Dumoulong qui ont déjà contribué au succès des conférences ou points de presse en témoignant de leur expérience. Laurence Lagouarde du Service d'entraide Passerelle s'est jointe au comité lors de l'événement, car une des participantes ne pouvait y être pour des raisons de santé. Nous tenons à les remercier de leur apport si important.

En plus du lancement et du rassemblement à Québec, la campagne comprenait des ateliers d'éducation populaire que les groupes étaient invités à réaliser dans le cadre des activités du 8 mars. Un argumentaire et un canevas d'atelier ont été produits par le comité de suivi, dont fait partie la FAFMRQ. Ce comité faisait le suivi entre les rencontres de la CQMMF et préparait ces dernières. Par ailleurs, la CQMMF a relayé plusieurs actions portées par les groupes porteurs des revendications: la pétition réclamant la hausse du salaire minimum initiée par le Front de défense des non-syndiquéEs qui a reçu l'appui de plus de 28 000 personnes et qui a été déposée à l'Assemblée nationale le 13 décembre 2007 ; la pétition signée par 9 151 personnes de la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires déposée à l'Assemblée nationale le 20 mars 2008 ainsi que les nombreuses actions initiées par le Front commun des personnes assistées sociales réclamant la pleine indexation de toutes les prestations d'aide sociale; sans compter les campagnes de lettres d'appui, de fax et de visites aux députés. La Coordination a également fait parvenir une lettre au Premier ministre. Elle interpelle Monsieur Charest en tant que gestionnaire du bien commun et le presse d'agir pour garantir l'autonomie économique des femmes en lui rappelant que l'élimination de la pauvreté des femmes n'est pas une question de charité mais bien une question de droits des femmes et de droits humains.

La prochaine Rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes se déroulera à Vigo en Galice entre les 15 et 21 octobre 2008. C'est lors de cette rencontre qu'on discutera, entre autres, de l'action ou des actions de 2010 de la Marche mondiale des femmes.

#### 1.1.2 Les Batucadas

Au Brésil, chaque manifestation de la Marche mondiale des femmes est accompagnée d'une troupe vibrante de militantes qui rythment les slogans et le pas à l'aide de leurs instruments de percussion « maison » réalisés à partir de matériaux réutilisés. L'idée des Batucadas féministes a traversé le continent pour se rendre jusqu'au Québec. Immensément festives, les Batucadas rendent les contingents féministes et nos revendications visibles, audibles et irrévérencieusement colorées! Lors des actions de la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes, une travailleuse de la FAFMRQ, s'est jointe aux Batucadas formées pour ces occasions. Les Batucadas étaient à la Marche de clôture du Forum social québécois, lors du lancement de la campagne Sortir de la pauvreté : un choix de société ! et lors des actions organisées dans la mouvance des forums sociaux du 26 janvier dont le thème au Québec était « La neige brûle ». Elles seront également présentes lors du rassemblement du 31 mai.

#### 1.1.3 Collectif pour un Québec sans pauvreté

La FAFMRQ est membre du *Collectif pour un Québec sans pauvreté* depuis sa création. En 2007-2008, la Fédération a poursuivi sa participation à l'ensemble des activités régulières du *Collectif.* Cette année, en plus de suivre de près les événements de l'actualité, les activités du *Collectif* ont gravité principalement autour de la campagne « MISSION COLLECTIVE : Bâtir un Québec sans pauvreté ».

Suivi de la nouvelle structure de fonctionnement Le processus de réorganisation des tâches au sein du Collectif, qui avait commencé suite au départ de Vivian Labrie, s'est poursuivi en 2007-2008. Rappelons que le poste de coordination et de porte-parole avait alors été scindé en deux. Depuis, la coordination était assurée par Élisabeth Germain (en cogestion avec l'équipe de travail), et la fonction de porte-parole était partagée entre Micheline Belisle (présidente de l'exécutif du Collectif et personne en situation de pauvreté) et le porte-parole et animateur politique, Jean-Pierre Hétu. Ce dernier a quitté ses fonctions en août 2007 et, en dépit des efforts déployés pour trouver une nouvelle personne, le poste est demeuré vacant. Devant cette situation, les membres du Collectif ont alors décidé que les fonctions de porte-parole et animateurE politique (en ce qui a trait aux sorties médiatiques, par exemple) seraient assumées à tour de rôle par des membres du Collectif et de l'équipe de travail, fonctionnement qui s'est avéré satisfaisant jusqu'à maintenant. La permanence du Collectif a toutefois dû faire face à une surcharge de travail importante en cours d'année. On a donc embauché une ressource externe afin de revoir le mode de fonctionnement de l'équipe de travail. Cette démarche est d'ailleurs toujours en cours. Finalement, Micheline Belisle a quitté ses fonctions de présidente de l'exécutif et de co-porte-



parole du *Collectif* en janvier 2008 et a été remplacée par Louise Foisy, du *Collectif régional Chaudière-Appalache*.

#### MISSION COLLECTIVE:

#### BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Comme nous le mentionnions précédemment, la préparation et le lancement de la campagne « MISSION COLLECTIVE : Bâtir un Québec sans pauvreté » ont mobilisé la plus grande part des énergies du Collectif en 2007-2008. L'objectif de cette campagne, lancée officiellement en novembre 2007, est de démontrer à l'Assemblée nationale notre volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté et de l'engager, au nom des droits humains, à combattre la pauvreté, ici dès maintenant. La campagne vise donc à recueillir le plus grand nombre d'adhésions possible aux principes suivants : 1) que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité; 2) que le salaire minimum soit fixé à 10,16 \$/heure (2007) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté; 3) que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 267 \$/an (2007), afin de préserver sa santé et sa dignité.

Rappelons que, au moment de sa création, l'une des premières réalisations du Collectif avait été d'élaborer une proposition de loi, document qui fut déposé à l'Assemblée nationale accompagné d'une pétition de 215 307 signatures. Puis, suite à de nombreux débats, la Loi 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, fut adoptée à l'unanimité le 13 décembre 2002, par l'Assemblée nationale. La campagne « MISSION COLLECTIVE : Bâtir un Québec sans pauvreté » s'inscrit donc dans la suite logique des actions entreprises jusqu'à maintenant. Elle se poursuivra jusqu'au 1er décembre 2008 en vue de déposer les signatures recueillies avant que le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne soumette ses recommandations au gouvernement du Québec concernant les cibles à atteindre, d'ici 2013, pour que le Québec soit au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale aura alors jusqu'en mars 2009 pour faire connaître sa position.

Le lancement de la campagne « MISSION COLLECTIVE : Bâtir un Québec sans pauvreté » auprès des membres de la FAFMRQ a été fait lors de la tenue de la Rencontre nationale de mars 2008. Plus de 2 500 cartons de pétition et des outils d'animation ont été distribués à cette occasion. D'ailleurs, plusieurs associations ont déjà commencé à recueillir des signatures et à les acheminer au *Collectif*.

Analyse de la démarche citoyenne sur la couverture des besoins

De 2005 à 2007, les membres du *Collectif* (dont les associations membres de la FAFMRQ) ont été invités à participer à la démarche citoyenne *Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec*. Il s'agissait en fait d'une large consultation visant à réfléchir collectivement aux moyens de couvrir les besoins et d'assurer les conditions qui permettent aux personnes de se réaliser et de contribuer à la société. La principale contribution de la FAFMRQ fut de concevoir des outils d'animation adaptés à la situation spécifique des familles monoparentales.

Une analyse de la démarche a été complétée en mars 2008. Il en ressort notamment que le niveau des protections publiques doit être haussé pour permettre aux personnes de vivre en santé et en dignité, que le travail au salaire minimum devrait procurer un revenu suffisant pour sortir de la pauvreté et que des services publics universels et accessibles sont essentiels pour éviter la pauvreté et garantir une vie individuelle et collective de qualité. Ces conclusions ont d'ailleurs servi de jalons à l'élaboration de la campagne « MISSION COLLECTIVE : Bâtir un Québec sans pauvreté ». Le texte complet de l'analyse de la démarche est disponible sur le site du Collectif : www.pauvrete.qc.ca

La FAFMRQ a également participé à la deuxième édition de l'événement *Ensemble, autrement...* du *Collectif* qui s'est tenu à Québec le 23 mai 2008. La Fédération y a co-animé, aux côtés de la *Fédération des femmes du Québec*, un atelier visant à fabriquer des chandails en vue de la manifestation du 31 mai organisée par la *Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes*.

#### Comité Visions

L'an dernier, la FAFMRQ avait participé activement aux activités d'un comité de travail qui avait comme objectif de partager et d'enrichir les différentes visions de la pauvreté qui sont présentes au sein des membres du *Collectif*. Des animations avaient alors été réalisées sur différents thèmes, dont l'analyse féministe de la pauvreté et les mythes de la pensée néolibérale. Ce comité de travail, qui porte aujourd'hui le nom de *Comité Visions*, existe toujours. Cependant, étant donné l'agenda chargé du *Collectif*, il n'y a pas eu de nouvelles activités en 2007-2008.

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mis en place en mars 2006, a entamé ses travaux en 2006-2007. Une des actions entreprises par le Comité fut de faire, à l'automne 2006, une tournée de consultations auprès des personnes en situation de pauvreté et des associations qui



les représentent afin de mieux mesurer les impacts des diverses hausses tarifaires (transport, frais de garde, électricité, etc.) sur le revenu de ces personnes. La FAFMRQ avait d'ailleurs participé à cette consultation par l'entremise de Michelle Pelletier, coordonnatrice de la *Petite Maison de la Miséricorde* et membre, à cette époque, du conseil d'administration de la Fédération.

En avril 2008, le Comité consultatif a fait paraître un Avis intitulé « Les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu », où il démontre comment les tarifications affectent durement les revenus déjà insuffisants des personnes en situation de pauvreté. Selon le Comité, les véritables solutions impliquent des changements sociaux : une amélioration considérable des transports collectifs, des propositions pour faire face aux coûts d'énergie, un régime intégré de soutien au revenu pour que toutes les personnes et familles puissent satisfaire leurs besoins de base et que le travail procure des revenus dépassant le seuil de pauvreté. L'Avis du Comité consultatif recommande notamment la pleine indexation immédiate de toutes les prestations d'aide sociale. Le Collectif a émis un communiqué qui saluait le contenu de l'Avis relevant, cependant, la réserve suivante : « les besoins de base considérés semblent être limités au logement, à l'alimentation, au transport et au vêtement ». Le Collectif rappelle dans son communiqué « que les besoins, tout comme les droits, sont interreliés et indivisibles : réduire les besoins de base aux besoins physiques primaires, c'est oublier qu'une personne humaine a autant besoin de repos, de loisir, de rêve, de réalisation de soi que de nourriture et d'abri; sinon, c'est sa dignité, c'est sa santé physique et mentale qui sont atteintes ».

Par ailleurs, le *Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion* (CEPE), créé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en remplacement de l'Observatoire prévu par la loi, a lui aussi poursuivi ses travaux commencés en septembre 2006. Rappelons que le rôle majeur du CEPE est de proposer des indicateurs, mesures et analyses aux fins de l'application de la loi, notamment en lien avec la cible de 2013 : rejoindre les rangs des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres.

#### 1.1.4 Coalition pour l'accès à l'aide juridique

C'est en septembre 2007 que la FAFMRQ, ainsi que des organismes communautaires, ont été invités à relancer le dossier de l'accès à l'aide juridique et plus particulièrement à la mise sur pied d'une coalition visant à faire pression sur le ministre de la Justice pour une modification substantielle et immédiate des seuils d'admissibilité. Rappelons qu'en 2005, le gouvernement avait apporté des modifications aux seuils d'admissibilité, étalés

sur 5 ans (alléguant vouloir «offrir une justice plus accessible») et ainsi permettre à 900 000 personnes de plus d'avoir accès l'aide juridique. Malheureusement, un seul constat s'impose après deux ans : la réforme a complètement échoué. À ce jour, nous ne constatons aucune augmentation du nombre de personnes pouvant bénéficier des services de l'aide juridique. Ainsi, des organismes communautaires et des regroupements de plusieurs secteurs, dont la FAFMRQ ainsi que des syndicats ont, en septembre 2007, formé la *Coalition pour l'accès l'aide juridique*. Seules les personnes prestataires de la sécurité du revenu ont un accès à des services juridiques gratuits.

La FAFMRQ s'est d'ailleurs impliquée activement au sein du comité de coordination puisque les familles représentent une clientèle importante des services de l'aide juridique. Toutefois, plusieurs d'entre elles, ne peuvent en raison de leur revenus, bénéficier des services gratuits comme c'est le cas pour l'ensemble des personnes qui travaillent au salaire minimum. La Coalition a donc mené plusieurs actions, manifestations et représentations tout au long de l'année afin de faire connaître ses revendications auprès de la population ainsi qu'auprès des députés. Le 13 novembre 2007, la Coalition a tenue une conférence de presse pour dénoncer l'inertie du gouvernement face à l'échec de sa réforme ainsi que formuler ses demandes auprès du gouvernement. Des rencontres ont également été effectuées auprès des représentants des partis de l'opposition ainsi qu'auprès du cabinet du ministre de la Justice et du président de la Commission des services juridiques. Par ailleurs, plus de 220 organismes communautaires, syndicats, organismes et intervenants dans le domaine de la justice ont signifié leur appui aux demandes de la Coalition. Devant le refus du ministre à vouloir changer la situation, la Coalition a profité du jour de la rentrée parlementaire, le 11 mars dernier, pour organiser une manifestation devant le Palais de justice de Montréal pour réitérer ses revendications d'un meilleur accès à l'aide juridique.

Finalement, le 21 avril dernier, une délégation de la Coalition a tenu un point de presse à l'Assemblée nationale à l'occasion de l'étude des crédits sur l'aide juridique. Le ministre a confirmé sa ferme intention de maintenir le cap sur sa réforme. Toutefois, il s'est montré ouvert à la tenue d'une rencontre avec des représentants de la Coalition. La Coalition compte poursuivre ses actions afin d'obtenir cette rencontre avant l'été. Le bilan des actions et réalisations ainsi que le *Bulletin* présentant les demandes de la Coalition sont disponibles sur le site Internet au www.servicesjuridiques.org. Nous devrons donc au cours de l'année qui vient redoubler d'ardeur et poursuivre notre lutte afin d'obtenir gain de cause.



#### 1.2 Politique familiale

#### 1.2.1 Prêts et bourses

En 2007-2008, le dossier des prêts et bourses a surtout été abordé par le biais des actions de la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants. En effet, la présence de la Fédération étudiante collégiale du Québec et de la Fédération étudiante universitaire du Québec au sein de la Coalition a contribué à entretenir des liens étroits avec le mouvement étudiant. Toutefois, en parallèle des activités de la Coalition, la FAFMRQ a poursuivi ses représentations politiques auprès de la ministre de l'Éducation, Mme Michèle Courchesne, afin de faire le suivi de l'ensemble des besoins spécifiques des responsables de familles monoparentales en matière d'accessibilité aux études. Ainsi, la FAFMRQ a rencontré la ministre Courchesne en avril 2008 afin de lui présenter l'ensemble de ses revendications, notamment la nécessité de permettre une meilleure couverture des frais de garde atypique et des frais de subsistance. Bien sûr, la question des pensions alimentaires pour enfants a également fait l'objets de discussions pendant cette rencontre et la FAFMRQ n'a pas manqué de souligner à la Ministre le fait que les militants de son propre parti ont voté une proposition visant à exclure la totalité de ces montants du calcul des prêts et bourses. La Fédération a également rencontré la sous-ministre à l'Éducation, Mme Mimi Pontbriand, en mai dernier. Cette dernière, tout comme la Ministre elle-même, a semblé réceptive aux demandes de la FAFMRQ.

Le dossier des prêts et bourses demeurera sans doute très présent dans les priorités de la FAFMRQ au cours de la prochaine année, que ce soit par le biais du dossier des pensions alimentaires pour enfants ou advenant une possible campagne électorale provinciale. La Fédération assurera également le suivi du dossier auprès des représentants du ministère de l'Éducation.

#### 1.2.2 La situation juridique des conjoints de fait

L'idée que la Fédération fasse du dossier sur la situation juridique des conjoints de fait une priorité de travail pour l'année, a été soumise et adoptée à l'assemblée générale de juin 2007. En effet, plus de 60 % des enfants nés au Québec le sont de parents qui ne sont pas mariés. Cette situation engendre, au moment d'une rupture, des impacts financiers importants particulièrement auprès des femmes qui, en général, ont un revenu plus faible. Nous avons, lors de la rencontre nationale de novembre dernier, invité les avocates Marie-Hélène Dubé et Anne-France Goldwater impliquées dans une cause type visant à obtenir un encadrement juridique des unions de fait, à venir nous démontrer la pertinence que la Fédération intervienne formellement dans ce dossier. Le 19 janvier 2008, le conseil d'administration a accepté d'intervenir considérant que cette

action s'inscrit dans la poursuite de notre mission, soit celle d'améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées. Ces distinctions législatives entre les conjoints mariés et les conjoints de fait ont des impacts majeurs sur les enfants, les familles monoparentales et recomposées que nous représentons. Notre intervention a pour but d'apporter un éclairage additionnel au tribunal quant aux conséquences économiques que vivent les enfants suite aux distinctions que fait le législateur dans la loi entre les conjoints de fait et les conjoints mariés, l'intervention permettra d'assister le juge dans sa réflexion ainsi que de sensibiliser la population à cette réalité. Dans le cadre de cette intervention judiciaire nous avons dû faire appel à un avocat pour nous représenter et nous accompagner dans cette démarche. Nous avons donc confié le mandat à la firme d'avocats Garneau, Verdon, Michaud en l'occurrence l'avocat maître Jocelyn Verdon pour nous représenter dans ce recours. La requête en vue de demander la permission d'intervenir dans ce recours a été déposé le 23 avril dernier à toutes les parties concernées. Cette dernière sera présentée pour décision de l'acceptation ou non de notre intervention devant la juge le 16 juin prochain. L'audition de cette cause est déjà fixée en janvier 2009. Nous connaîtrons d'ici peu l'échéancier pour la suite de ce dossier.

#### 1.2.3 Conciliation famille-travail-études

À l'automne 2004, le ministre de la Famille (il s'agissait de Claude Béchard à l'époque) avait tenu une consultation en vue de l'élaboration d'une politique gouvernementale de conciliation famille-travail. Près de quatre années plus tard, à l'exception de quelques mesures isolées, nous attendons toujours qu'une telle politique voie le jour.

En 2006-2007, la FAFMRQ avait contribué aux travaux du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) qui avaient mené au lancement d'outils sur la conciliation famille-emploi-études. En 2007-2008, la contribution de la FAFMRQ s'est poursuivie en participant au comité responsable d'encadrer l'élaboration d'un programme de formation sur la conciliation famille-emploi-études destiné aux membres du CIAFT. Il est par ailleurs question d'offrir cette formation dans le cadre d'une prochaine rencontre nationale de la FAFMRQ.

Bien sûr, il ne faut pas oublier de mentionner tout le travail effectué par la *Coalition pour la consolidation des services de gardes et des services aux familles* en cours d'année et dont les actions visent à mettre en place des mesures pour une meilleure conciliation famille-emploi-études. Vous trouverez davantage de détails sur les activités réalisées par cette *Coalition* sous le chapitre la concernant plus spécifiquement.



#### 1.2.4 Réforme du régime québécois d'adoption

Suite à l'adoption de la nouvelle *Loi sur la protection de la jeunesse*, qui prévoit notamment des « durées maximales de placement » au terme desquelles un enfant en besoin de protection pourrait devenir disponible pour une adoption définitive, la nécessité de revoir le régime québécois d'adoption s'est vite fait sentir chez plusieurs intervenants. Un *Groupe de travail sur le régime d'adoption au Québec* a alors été mis sur pied et mené ses travaux à l'hiver 2006-2007, dont des consultations auxquelles la FAFMRQ a été invitée à participer.

Le rapport du groupe de travail a été rendu public en juin 2007. Ce rapport constitue une réflexion en profondeur sur les différents aspects de l'adoption au Québec. En plus d'en brosser un portrait historique, la première partie du rapport se penche sur les enjeux entourant l'adoption québécoise contemporaine. La seconde partie du rapport aborde pour sa part « l'actualisation des règles de l'adoption québécoise afin de mieux répondre aux nouvelles réalités sociales et familiales ». Finalement, la troisième et dernière partie souligne « les lacunes du droit québécois par rapport aux nouvelles réalités familiales et sociales ». Au terme de son analyse, ce sont 52 orientations que le groupe de travail soumet au législateur québécois. Ces orientations couvrent l'ensemble des aspects du régime québécois d'adoption, notamment celles concernant l'adoption ouverte, le caractère confidentiel des dossiers d'adoption ainsi que l'introduction d'une adoption sans rupture de lien avec la famille d'origine. La FAFMRQ entend bien suivre de près les prochaines étapes de la réforme du régime québécois d'adoption au cours de l'année qui vient.

# 1.2.5 La Coalition pour la consolidation des services de garde et des services aux familles devenue la Coalition pour la consolidation des services de garde et du soutien communautaire aux familles

La Coalition pour la consolidation des services de garde et des services aux familles rassemble les grands réseaux communautaires, féministes, syndicaux, municipaux et d'économie sociale ainsi que les acteurs offrant des services de garde éducatifs, pour la petite enfance comme en milieu scolaire. Ces organisations, auxquelles la FAFMRQ est associée, ont d'abord été mobilisées, notamment dans le cadre du projet de loi 124 et de la mise en place des bureaux coordonnateurs ainsi que dans les représentations pour obtenir les budgets nécessaires pour compléter le réseau public de services de garde. Le 12 juin 2007, la Coalition a organisée une journée de réflexion sur la place que nous souhaitons pour les familles dans notre société. Des comités ont été mis en place afin d'élaborer une plateforme de revendications et une proposition d'alternatives pour contrer la proposition du chef de l'ADQ, Mario Dumont, du 100\$ par semaine lancé lors de la campagne électorale. La FAFMRQ était impliquée au comité avec Ruth Rose, économiste à l'UQÀM, pour l'élaboration de cette proposition.

Par ailleurs, la question de l'élargissement du mandat de la Coalition, notamment la question des exclues au Régime québécois d'assurance parentale et la conciliation familletravail, a fait l'objet des discussions au cours de l'automne. Afin de ne pas dédoubler l'existence de d'autres coalitions telles que le Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale, les membres ont décidé de reconduire le mandat de la Coalition tout en précisant le volet des services aux familles par le soutien communautaire aux familles, d'où le changement de nom de la Coalition. La Coalition s'est réunit à 5 reprises au cours de l'année. Des représentations ont été réalisées auprès de la ministre de la Famille ainsi qu'auprès de la ministre des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires afin de présenter les attentes de la Coalition. Force est de constater que ces actions et démarches n'ont pas été inutiles, en partie du moins, puisque le gouvernement a annoncé un budget pour le développement sur 5 ans de nouvelles places en services de garde. Toutefois, les résultats ont été moins fructueux du côté du financement des organismes communautaires Famille ainsi que pour les services de garde en milieu scolaire. Quant aux politiques familiales municipales la Ministre a reconduit le budget pour une autre année.

Par ailleurs, un article signé par les organismes communautaires Famille et de femmes en réaction à la proposition de Mario Dumont a été rédigé et envoyé dans les divers journaux. Toutefois, cette lettre ouverte n'a pas été publiée. Par contre, elle est disponible sur notre site Internet. La Coalition compte au cours de la prochaine année poursuivre ses démarches, ses représentations et ses actions afin d'obtenir des engagements plus substantiels, notamment en ce qui concerne le financement des OCF, ainsi que pour le réseau des services en milieu scolaire.

## 1.2.6 Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale

Le Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale, composé de quinze organisations syndicales, populaires, familiales et de femmes (dont la Fédération fait partie) a repris ses activités cette année. Rappelons, que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Québec a son propre régime d'assurance parentale. Le Regroupement avait alors mis ses activités en veilleuse tout en assurant une vigilance quant à la pérennité du régime. Par ailleurs, depuis le début de la mise en place du nouveau régime, on estime que 20,000 femmes sont exclues du régime dont des étudiantes qui n'ont pas travaillé assez longtemps pour se qualifier, de très jeunes femmes, des femmes vivant dans une région où il y a peu d'emplois pour des femmes, des femmes qui ont déjà un ou plusieurs enfants à la maison, etc. Cette question n'est toujours pas réglée. Le Regroupement a donc



relancé ses travaux et procédé à une consultation auprès de ses membres. En effet, un questionnaire a été élaboré par un souscomité du Regroupement et a été envoyé à tous les membres. Cette consultation portait sur 3 volets : l'amélioration des droits prévus à la Loi sur les normes du travail notamment, pour obtenir des congés rémunérés pour responsabilités familiales et le droit à trois semaines consécutives de vacances payées; des prestations québécoises de compassion offertes actuellement par le gouvernement fédéral, et enfin, des propositions de modèles afin de couvrir les personnes n'ayant pas accès aux prestations parentales. Le conseil d'administration de la Fédération, lors de sa réunion le 23 février dernier, a débattu des propositions soumises et a donné son appui au premier volet. En ce qui concerne les congés de compassion, bien que nous adhérions au principe, il nous semble prématuré de prendre une position en raison des difficultés d'estimer les coûts d'une telle mesure. Quant au 3<sup>e</sup> volet sur les prestations parentales pour les exclues du régime, nous sommes également d'accord à ce que le gouvernement accorde aux exclues, dans le cadre des fonds généraux du gouvernement et non par la caisse d'assurance parentale, une prestation parentale. Lors de la réunion du Regroupement, tenu le 27 mars dernier, les organismes représentant les femmes et les familles étaient assez à l'aise avec les propositions soumises notamment, celles qui concernent les exclues du régime. Toutefois, les représentants syndicaux, bien qu'ils aient appuyé les propositions sur le 1er volet à propos des normes du travail, ont signifié leurs réticences à élargir à ce moment-ci les prestations aux exclues craignant que le gouvernement, ampute le régime actuel en raison du déficit que connaît le régime. Les discussions doivent se poursuivre en juin 2008 lors de la rencontre du Regroupement.

#### 1.3 Reconnaissance et financement

### 1.3.1 Reconnaissance et financement des organismes communautaires

Encore cette année, le dossier de la reconnaissance et du financement des organismes communautaires Famille a occupé une place importante. En effet, nous avons participé activement aux rencontres de la *Table des partenaires en matière de reconnaissance et de financement des organismes communautaires Famille (OCF)*. Cette table, composée de la FAFMRQ, de la FQOCF et de la COFAQ et des représentants de la Direction de la coordination et du soutien aux opérations et de la Direction des politiques et programmes du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) s'est réunie à 6 reprises au cours de l'année en plus d'une rencontre spéciale d'un souscomité de travail pour la reconnaissance et le financement des regroupements régionaux et des concertations régionales. En

effet, depuis le transfert en 2004 des OCF au ministère de la Famille, les regroupements régionaux ne sont pas reconnus ni financés à l'exception de la région de Montréal, qui en raison, du maintien des acquis et parce qu'il recevait un financement récurrent de leur agence régionale, a été transféré avec son budget au ministère de la Famille. Par ailleurs, pour les autres régions, bien qu'elles se concertent depuis plusieurs années et qu'elles sont pour la plupart incorporées, elles ne sont toutefois pas reconnues par le MFA et ne reçoivent plus de financement de leurs agences régionales respectives. Nous avons donc, à la Table des partenaires, formé un sous-comité de travail composé de 3 représentantes de régions et tenu une rencontre, le 21 mai dernier, afin de voir aux modalités de reconnaissance et de financement. Nous comptons au cours de l'automne finaliser nos discussions afin de s'entendre sur les principes de financement ainsi que la reddition de compte afin que les regroupements régionaux puissent être reconnus et financés au même titre que les paliers local et national. Rappelons que cette Table a pour mandat de contribuer à la mise en œuvre du cadre de reconnaissance et du programme de soutien financier et d'échanger sur les propositions relativement à des scénarios de rehaussement de financement disponible pour les OCF. Nous devons cependant constater, suite à l'annonce du budget déposé le 13 mars dernier, que malgré l'annonce d'une augmentation de l'enveloppe globale de 1,8 M\$ nous sommes encore loin de répondre aux attentes afin de mettre fin à la précarité financière des nos groupes. La ministre de la Famille devrait faire connaître sous peu aux organismes sa décision quant aux scénarios de financement. Nous devrons donc, au cours de la prochaine année, puisque nous n'avons pas encore obtenu d'augmentation significative, poursuivre notre travail de mobilisation et de représentation afin d'obtenir des réponses satisfaisantes à nos revendications.

Le projet du bilan triennal 2005-2008, les demandes de reconnaissance, les relations et les mandats des conseillers en développement et concertation dans les diverses régions, les principes et les scénarios de répartition du financement pour le budget supplémentaire, le protocole de subvention ainsi que le formulaire pour le plan triennal 2008-2011, le suivi sur le programme de financement récurrent des haltes-garderies communautaires, figurent parmi les sujets abordés par les membres de la Table au cours de l'année.

# 1.3.2 Proposition de transfert administratif des associations de familles monoparentales et recomposées du MFA au MSSS/ Agences régionales de la santé et des services sociaux

Le 13 septembre 2007, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) à fait part de la position de 19 associations membres concernant leur



demande de changement de port d'attache du ministère de la Famille et des Aînés vers le ministère de la Santé et des Services sociaux/agences régionales. En effet, les membres des conseils d'administration de chacune de ces associations ont confié le mandat à la FAFMRQ d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des ministères concernés, ainsi qu'au SACAIS, afin que ce rattachement soit effectif à compter du 1er avril 2008. Cette prise de position fait suite au travail réalisé depuis plus d'un an par la FAFMRQ et ses membres à l'élaboration d'un tronc commun pour mieux se définir en se dotant de balises propres à notre réseau. Cette démarche de réflexion-action nous a permis d'en jeter les bases, les valeurs et une analyse de la réalité. Elle se voulait également une occasion pour les associations de réaffirmer leur spécificité dans le champ de la monoparentalité et de la recomposition. Cette démarche a permis de mettre en lumière les éléments et les activités qui font que les familles monoparentales ou recomposées participent et s'impliquent davantage au sein d'une association de familles monoparentales plutôt qu'à un autre organisme communautaire Famille. Cette démarche a démontré clairement que la mission des associations s'apparente davantage à un secteur particulier d'intervention dans le domaine de la santé et des services sociaux, puisque leur champ d'intervention et leurs actions principales visent à répondre à des besoins sociaux et de santé auprès des personnes vivant des situations de transitions familiales. Le 15 novembre 2007, nous avons reçu la réponse à notre demande du ministère de la Famille et des Aînés, nous indiquant, notamment qu'il considérait que la mission des associations correspondait à la sienne et qu'il ne voyait pas la pertinence à ce qu'elles changent de port d'attache. Cependant, la démarche de demande de transfert avait fait ressortir que les associations de familles monoparentales se sentaient à l'étroit dans le cadre de reconnaissance des OCF et que le Ministère souhaite explorer certaines avenues pour assurer une meilleure adéquation de leurs critères de reconnaissance à l'évolution du travail des organismes. Par ailleurs, le travail de sensibilisation pour présenter la spécificité de nos membres auprès des conseillers en développement et concertation et conseillères en dévelopement et concertation dans les diverses régions, que nous avons réalisé au cours de la dernière année semble avoir porté fruits. Malgré que nous n'ayons pas réussi ce transfert, force est de constater que notre action n'a pas été inutile, ne serait-ce que cela nous a permis de nous réaffirmer et de soulever au sein du MFA des problèmes importants. Des discussions sur l'importance de préciser certains critères de reconnaissance sont prévues à l'automne dans le cadre des travaux de la Table des partenaires OCF/MFA. À ce titre, la Fédération compte poursuivre la réflexion et recueillir après de ses membres les problématiques soulevées afin de s'assurer que nos groupes puissent se sentir davantage à leur place dans un cadre qui vient clairement reconnaître l'importance de leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des familles monoparentales et recomposées.

# 1.3.2 Réseau québécois de l'action communautaire autonome (anciennement Comité aviseur de l'action communautaire autonome)

Le Comité aviseur est composé, depuis ses débuts, de 20 secteurs et regroupements multisectoriels de l'action communautaire autonome. Leurs représentantes et représentants participent à l'assemblée générale annuelle et forment le conseil d'administration, dont les réunions se tiennent à une fréquence mensuelle. Rappelons que Marie Rhéaume, de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), a assuré la représentation du secteur Famille au sein du Comité aviseur.

L'année 2007-2008 a été principalement marquée par la consultation sur le nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et d'action bénévole 2008-2013. En effet, puisque le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2004-2006 est échu, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, a travaillé au cours de l'année, avec la collaboration du SACAIS, à l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental. Désireux d'influencer le contenu de ce futur plan d'action, le RQ-ACA a entrepris une consultation auprès de ses membres afin de déterminer quels seraient, pour les groupes d'action communautaire autonome, les éléments importants à intégrer à ce plan d'action. Le résultat de cette consultation a été transmis au Ministre le 1<sup>er</sup> mai dernier. Le dossier sur la mise sur pied d'un régime collectif de retraite pour les travailleurs et travailleuses du communautaire a aussi fait l'objet des travaux au cours de l'année ainsi que le suivi des travaux du comité de défense collective des droits afin de préciser et de mieux définir les critères qui définissent la défense collective des droits. A ce titre, nous comptons, participer au comité défense collective des droits, puisque nous sommes, depuis notre transfert administratif du ministère de la Famille au SACAIS en 2006, reconnu comme un organisme de défense collective des droits,

Le Comité aviseur a par ailleurs publié divers documents en cours d'année. En plus de plusieurs éditions du *ComAvis* (bulletin électronique régulièrement acheminé par la FAFMRQ à ses associations membres), le RQACA a également fait paraître, en mai 2008, un document sur la Proposition d'éléments à intégrer au Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et d'action bénévole 2008-2013. Il a également présenté, dans le cadre des consultations prébudgétaires de février 2008, un mémoire à la ministre des Finances du Québec intitulé : *Pour la prospérité : investissons dans le développement social du Québec*.



Finalement, en ce qui concerne l'évaluation de la mise en œuvre de la politique, la FAFMRQ s'est encore une fois impliquée activement dans ce dossier cette année. En effet, la directrice générale de la Fédération, en raison de la longévité et de son expérience au sein du Comité aviseur, siège, depuis sa mise sur pied en 2005, au comité d'évaluation qui est également composé de représentants du Comité interministériel de l'action communautaire, de chercheurs du milieu universitaire et d'un représentant du SACAIS.

On se rappellera qu'une première phase visait à mesurer, à l'aide d'un sondage et d'études de cas, comment progresse l'implantation des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire. À ce titre, le champ Famille a été choisi par le comité d'évaluation pour réaliser une première étude de cas « pilote » et, en mai, le rapport d'étude de cas du champ famille a été produit. Les résultats du sondage sur l'évaluation de la mise en œuvre de la politique, ont été publiés à l'automne 2007. Rappelons que plus de 2000 groupes communautaires (organismes et regroupements), en majorité en action communautaire autonome, avaient répondu à ce sondage à l'été et à l'automne 2005. Le sondage visait à recueillir les perceptions et le degré de satisfaction des groupes en fonction des principaux enjeux de la politique, dont le soutien financier, la reconnaissance et l'autonomie des groupes communautaires étant principalement la possibilité pour l'organisme de déterminer lui-même sa mission, ses activités et ses orientations. mais aussi l'accès à un financement de base non orienté vers des priorités gouvernementales précises, aurait eu tendance à se détériorer.

En parallèle, l'équipe de recherche dirigée par la professeure Deena White a déposé, en mars 2008, son rapport final sur l'évaluation de la mise en oeuvre de la politique de reconnaissance intitulé «La gouvernance intersectorielle à l'épreuve». Le résumé et le texte complet de ce rapport sont disponibles sur le site suivant : www.evalprsac.com. Plus de 20 propositions et recommandations sont formulées dans ce rapport. Cette dernière étape vient donc marquer la fin de ce long processus (de 2005 à 2008) d'évaluation de la mise en oeuvre de la politique. Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome compte, au cours des prochains mois, partager collectivement sa lecture et sa compréhension de ce rapport et de ses recommandations en vue d'élaborer des pistes d'action et des stratégies communes.

#### 1.4 Concertations

#### 1.4.1 Groupe des 13

La Fédération est membre du Groupe des 13, une table qui

réunit plusieurs regroupements provinciaux féministes. Diverses commissions parlementaires, notamment celles sur les accommodements raisonnables et sur l'ouverture de la Charte des droits pour y inclure l'égalité entre les hommes et les femmes, ont occupé une place importante au cours de l'année. D'autre part, en mai 2008, la FAFMRQ au nom du Groupe des 13 a présenté un mémoire à la Commission des finances publiques dans le cadre de la révision de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. En effet, le commissaire au lobbyisme, dans son rapport, recommande que les organismes à but non lucratif soient assujettis à l'application de la Loi sur le lobbyisme. Rappelons qu'en 2002, lors de l'adoption de cette loi le gouvernement avait décidé de ne pas assujettir les OBNL. Nous n'avons pas cinq ans plus tard trouver dans toute la documentation une seule raison substantielle qui justifie un tel changement. Soulignons que plusieurs organismes notamment, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et le Réseau québécois de l'action communautaire autonome, ainsi que plusieurs syndicats se sont également opposés fermement à la proposition d'inclure les OBNL à cette loi. Les audiences se sont terminées au début mai et le dépôt du rapport de la commission est prévu avant l'été 2008. Nous comptons suivre de près les suites de ce dossier. Le mémoire du Groupe des 13 est disponible sur notre site Internet : www.fafmrq.org.

D'autres sujets ont aussi été abordés, notamment les suivis entourant la Marche mondiale des femmes, les nouvelles orientations du programme de Promotion de la Femme de Condition féminine Canada, le projet de loi C-484 (*Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels*) qui porte atteinte aux droits des femmes en matière d'avortement et les travaux du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (ancien comité aviseur), puisque le secteur Femmes y est représenté.

# 1.4.2 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé et services sociaux)

Cette table, qui rassemble plus d'une trentaine de regroupements provinciaux, poursuit son travail de concertation et de revendication sur les dossiers touchant la santé et les services sociaux. La FAFMRQ ne participe pas à toutes les rencontres de la TRPOCB puisque nous concentrons nos énergies afin d'intervenir auprès du ministère de la Famille. Toutefois, nous suivons de près les dossiers de la TRPOCB et nous en informons nos membres, notamment par le biais du journal *l'Entre-Nous*, du *Bulletin de liaison* et du site Internet de la Fédération.



En 2007-2008, la TRPOCB a poursuivi sa participation aux travaux du Comité sur la valorisation et la consolidation de l'action communautaire en santé et services sociaux. Mis sur pied en 2004, ce comité est présidé par la sous-ministre adjointe de la Direction générale des services sociaux, et composé de personnes représentant le MSSS, le cabinet du Ministre, les agences et le milieu communautaire. Il a comme mandat de : permettre l'échange d'informations et la recherche de solutions concernant diverses questions relatives au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC); rechercher des solutions concrètes aux différentes problématiques que vivent les organismes communautaires ; élaborer et établir une stratégie commune afin de valoriser, préserver et consolider le PSOC, eu égard aux disponibilités financières dont disposera le MSSS; convenir de mesures concernant la gestion du PSOC à la suite des recommandations contenues dans le rapport du Vérificateur général.

Les travaux du Comité valorisation/consolidation ont principalement porté, en cours d'année, sur la poursuite de l'élaboration d'un cadre de référence sur les modes de financement du PSOC, par le biais du Sous-comité sur les modes de financement où siégeaient des représentantEs de la TRPOCB. Dans le cadre de ces travaux, une large consultation a été menée auprès des membres de la Table afin de mieux connaître les attentes des groupes à ce chapitre. En avril, un premier document de travail a été soumis aux membres de la TRPOCB et certains irritants ont été identifiés. Des rencontres devraient se poursuivre d'ici le début de l'été entre les représentantEs de la Table et du gouvernement pour tenter d'en arriver à une entente. Des travaux se sont également poursuivis au chapitre de la reddition de compte donnant lieu, au début de 2008, à la publication d'un document du MSSS intitulé : « La reddition de compte dans le cadre du soutien à la mission globale. Programme de soutien aux organismes communautaires ». La TRPOCB a joué un rôle très actif dans l'organisation du forum tenu en mars 2008 par la Coalition Solidarité Santé sous le titre : « Santé et services sociaux... Des solutions publiques ! Comment faire la différence ? ». La coordonnatrice de la Table, Mercédez Roberge, s'est également beaucoup impliquée au sein du Réseau québécois de l'action communautaire autonome en siégeant à l'exécutif de cette instance.

La TRPOCB a par ailleurs réagi publiquement, conjointement avec la *Coalition des TROCs*, à un article de Denis Lessard, paru dans *La Presse* en avril 2008, qui attaquait la réputation des organismes communautaires en général et celle des organismes en santé et services sociaux en particulier. Les propos du journaliste alléguaient une absence de contrôle et de responsabilisation de la part de ces organisme eu égard

au financement qu'ils reçoivent. De plus, en mai 2008, la TRPOCB a participé à la consultation de la Commission des finances publiques sur la révision de la *Loi sur le lobbyisme*. Rappelons que le projet de réforme de cette loi comporte des recommandations visant à assujettir un plus grand nombre d'organismes à but non lucratif à l'application de la *Loi sur le lobbyisme*, pouvant ainsi porter atteinte aux possibilités réelles d'action et de représentation des organismes communautaires. La TRPOCB a par ailleurs généreusement partagé son temps de présentation avec le *Groupe des 13* qui, lui, n'avait pas été invité aux consultations.

Finalement, le projet de regroupement en vue de souscrire à une assurance collective, qui avait été initié par la TRPOCB, n'a pas connu de nouveaux développements cette année. Les associations membres de la FAFMRQ se sont dites majoritairement intéressées par un tel projet et nous les tiendrons informées de l'issue du dossier aussitôt que nous la connaîtrons.

#### 1.4.3 Coalition Solidarité Santé

Treize organisations syndicales et communautaires sont à l'origine de la création, en 1991, de la Coalition pour le maintien de la gratuité dans la santé, qui deviendra, en 1993, la Coalition Solidarité Santé. Depuis sa fondation, la Coalition lutte quotidiennement contre la marchandisation des services sociaux et de santé au Québec. Quarante-six organisations nationales et régionales sont actuellement membres de la Coalition Solidarité Santé. La FAFMRQ, pour sa part, est membre de son réseau de soutien. En janvier 2000, la Coalition Solidarité Santé adoptait son Manifeste pour la sauvegarde d'un système public de santé et de services sociaux.

La lutte contre la privatisation des soins de santé s'est encore retrouvée au cœur des actions de la *Coalition* en 2007-2008. La *Coalition* a notamment tenu un forum en mars 2008 sous le titre « Santé et services sociaux... Des solutions publiques ! Comment faire la différence ? ». Les objectifs de cette journée de réflexion et d'échange visaient notamment à « faire le point sur les dernières années en santé et services sociaux afin de mettre en évidence les brèches créées par la volonté des politiciens de faire une place accrue à la production et au financement privés des services » ainsi qu'à « élargir le débat en regardant des solutions publiques qui interpellent la population et les partis politiques afin de préserver et d'améliorer le système public ».

Bien que nous ne participions pas activement aux rencontres de la *Coalition*, nous suivons de près ses dossiers et nous en informons nos membres, notamment par le biais de *L'Entre-Nous*, du *Bulletin de liaison* et du site Internet.



### 2. Éducation populaire / Formation

Favoriser un processus de communication et d'échanges pour répondre aux besoins des associations membres.

#### 2.1 Rencontres nationales

La première Rencontre nationale s'est tenue les 17 et 18 novembre 2007, à l'hôtel Clarendon, sous le thème Se faire connaître et reconnaître. Trente quatre (34) déléguEs provenant de 21 associations situées aux quatre coins de la province, étaient présentEs. Pour la 15e Rencontre nationale de la FAFMRQ, plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour. Dans un premier temps, après un retour sur les suites aux démarches entreprises auprès du ministère de la Famille et des Aînés concernant la demande de transfert vers le ministère de la Santé et des Services sociaux de 19 associations membres, les déléguéEs étaient invitéEs à collectiviser leur réactions, commentaires et réflexions. La discussion a permis aux déléguéEs d'échanger sur les différents enjeux reliés au port d'attache. Par ailleurs, que ce soit au ministère de la Santé et des Services sociaux ou au ministère de la Famille et des Aînés, les participantEs ont exprimé l'importance de faire valoir leur spécificité, d'où l'importance également de mieux la définir. C'est à suivre.

L'avant-midi s'est poursuivie par une présentation du dossier sur la situation juridique des conjoints de fait par les représentantes de la firme d'avocats Mesdames Goldwater et Dubé ainsi que la sociologue-chercheure à l'INRS, Madame Hélène Belleau. Tout d'abord, Mme Belleau nous a présenté des éléments d'une analyse sur les différences et les similitudes entre l'union de fait et le mariage. Dans la recherche présentée, on observe, entre autres, que les notions d'égalité entre conjoints, très présentes au Québec, ont parfois des effets contraires dans les faits et que les hommes et les femmes semblent avoir des visions différentes de l'argent et de sa gestion dans la famille. Par la suite, Mme Goldwater s'est servie d'un cas type, basé sur un fait réel, pour illustrer la situation de certains conjoints de fait lors d'une rupture. L'illustration a démontré que certaines situations peuvent être injustes et que la personne laissée n'a aucun recours s'il n'y a pas eu d'entente contractuelle claire préalablement, ce qui est le cas de plusieurs personnes vivant en union de fait. Les discussions et les échanges qui ont suivi ont alimenté le conseil d'administration pour la prise de décision sur la forme que prendra l'implication de la Fédération dans ce dossier.

Le samedi après-midi, il y a eu un atelier sur les pratiques. En lien avec la démarche du tronc commun, cet atelier se voulait un moment pour réfléchir ensemble dans le but de collectiviser et d'échanger sur les pratiques ou les approches dans les associations. L'atelier était co-animé par Laurence Lagouarde et Carole Benjamin. Les discussions ont permis de dégager des ressemblances et des différences. L'atelier a permis également d'alimenter le comité réflexion-action sur la démarche du tronc commun concernant les suites à donner.

Le dimanche matin, l'objectif de l'activité était de réfléchir sur la réalité des familles monoparentales ou recomposées et les liens possibles entre cette réalité, les actions collectives, la visibilité des associations et l'impact dans les associations. L'animation de l'activité était assurée par Lorraine Desjardins. Après une présentation sommaire des différents dossiers dans lesquels la Fédération et ses associations sont impliquées, les participantEs étaient invitéEs à travailler sur un plan d'action pour les associations concernant la campagne pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires des enfants. Voici en vrac quelques idées ressorties et leurs impacts à prévoir : arrimer les activités des associations avec la signature de la pétition, brocher une carte d'affaires de l'association avec la pétition pour se faire connaître comme un lieu où on se préoccupe de ce que vivent les familles monoparentales, faire signer nos proches, nos voisins, d'où l'idée de la faire signer lors des rencontres du temps des fêtes, faire un espace d'action collective sur les sites Web des associations, etc.

La deuxième Rencontre nationale a eu lieu au Campus Notre-Dame-de-Foy les 29 et 30 mars 2008 où participaient 33 déléguÉes représentant 21 associations. Le samedi matin, c'est sous le thème « Dans quel environnement familial grandiront les enfants québécois de demain? Constats actuels pour mieux appréhender demain » que Marie-Christine St-Jacques du Centre JEFAR est venue nous entretenir, entre autres, de l'évolution de la diversité des familles, des formes de la vie familiale et de leur impact sur l'adaptation des individus ainsi que l'exercice de la parentalité en contexte post-séparation.

Les activités proposées pour le reste de l'avant-midi et de l'après-midi avaient pour but de permettre aux déléguéEs de s'approprier les enjeux et les défis auxquels font face la FAFMRQ et ses groupes membres pour être en mesure de dégager des pistes d'actions. L'année dernière, la démarche du tronc commun a permis d'amorcer la réflexion et de dégager certaines pistes sur la spécificité d'une association de familles monoparentales et recomposées de nos jours. Lors de la démarche, suite aux différents exercices et rencontres que nous avons réalisés,



certains constats ont été dégagés. À la lecture de ces constats et du portrait qui en émerge, le comité réflexion/action et le conseil d'administration considèrent que nous sommes rendus à la croisée des chemins. Elles et ils ont donc voulu collectiviser la lecture qu'elles et ils ont faite de la situation et des pistes de d'actions pour envisager l'avenir.

Dans un premier temps les déléguéEs se sont regroupéEs en ateliers afin de partager les réflexions qu'elles et qu'ils ont eues dans leurs associations respectives pour ensuite revenir en plénière et poursuivre en grand groupe la discussion et surtout dégager des pistes d'actions. Des éléments furent soulevés pour bonifier le portrait et certains constats. Entre autres, il y a plus de familles des communautés culturelles monoparentales ou recomposées qui font appel aux associations dans certaines régions. Les grands-parents se retrouvent parfois, suite à un jugement, avec la garde des enfants. Avec les recompositions familiales et les beaux-parents qui établissent des liens significatifs avec les enfants, la question de leurs droits se pose. La grande utilisation de l'Internet des jeunes parents pour aller chercher l'information dont ils ont besoin, la garde partagée avec de longues distances à parcourir pour les enfants et les parents ont aussi fait partie des échanges. Pour les actions, les déléguéEs se sont entendues pour que le conseil d'administration se penche sur la faisabilité d'un congrès d'orientation d'ici le printemps 2009. Entre temps, les personnes ont exprimé par un vote indicatif le vœu qu'il y ait une rencontre avec la ministre Courchesne et les associations de préférence lors de l'assemblée générale 2008.

En soirée, une place fut faite à la créativité. Après avoir pris connaissance de la campagne : « *Sortir de la pauvreté : un choix de société »!*, campagne pour l'autonomie économique des femmes de la Coordination du Québec de la Marche Mondiale des Femmes dont fait partie la FAFMRQ, les déléguéEs étaient invitéEs à décorer des chandails qui ont servi à l'action du 31 mai à Québec pour clôturer la campagne.

La journée du dimanche matin a débuté avec Élisabeth Germain du Collectif pour un Québec sans pauvreté qui est venue nous parler de la Campagne « Mission Collective; Bâtir un Québec ùù; sans pauvreté ». Par la suite, Rachel Lépine de JEFAR a présenté le projet de la réalisation d'un calendrier couvrant l'année 2009 à l'intention des familles monoparentales et recomposées du Québec. Ensuite, nous avons abordé différents dossiers de la FAFMRQ soit, le financement, la campagne sur les pensions alimentaires, le projet à propos des conjoints de fait, le projet sur l'appropriation des pratiques, l'aide juridique.

Selon les commentaires recueillis lors des évaluations, les déléguéEs dans l'ensemble se disent très satisfaitEs des différentes

activités proposées lors des Rencontres nationales. Les gens ont également trouvé très intéressantes les personnes ressources qui sont venues lors des deux rencontres. Ils apprécient également lorsqu'elles leurs distribuent de la documentation sur le sujet qu'elles présentent. D'ailleurs, avec la mise en service de la section membre du site de la Fédération, les membres ont accès à tous les documents préparatoires aux Rencontres nationales ou qui y sont distribués. Pour le dimanche matin, certaines personnes considèrent qu'elles sont plus au courant des différents dossiers de la FAFMRQ depuis que le dimanche matin leur est consacré. Les gens trouvent plaisant d'avoir les informations de vive voix et de pouvoir échanger. CertainEs pensent que ce volet de la fin de semaine est devenu incontournable.

La majorité des déléguéEs remplissent le questionnaire d'évaluation et nous les en remercions grandement. Leurs évaluations et leurs commentaires nous aident à mesurer l'atteinte des objectifs des activités que nous proposons et à apporter des changements lorsque le besoin s'en fait sentir.

#### LES COMITÉS RÉGIONAUX

Avec les changements apportés dans les règlements généraux, il n'y a plus systématiquement de rencontres des comités régionaux lors des rencontres nationales. Par ailleurs, ceci n'empêche pas les associations de se rencontrer sur une base régionale et, au besoin, lors des Rencontre nationales. D'ailleurs, la région de Montréal et la région de Québec se sont rencontrées en novembre 2007, pour discuter sur les besoins de formations durant l'année. De plus, les associations de Montréal se sont réunies dans leur région le 19 février 2008 pour discuter des enjeux et des défis de la Fédération et de ses groupes membres. Michelle Pelletier, Laurence Lagouarde et Marie-Suzie Weche se sont rencontrées à deux reprises pour préparer ces rencontres.

## 2.2 Démarche pour l'élaboration du tronc commun de la FAFMRQ

Lors de l'assemblée générale de l'année 2006, c'est à l'unanimité que les associations présentes ont voté pour que la démarche vers un tronc commun devienne une priorité pour l'année 2006-2007. Les gens ont mentionné qu'ils voulaient un tronc commun qui permettrait d'identifier un fil conducteur pour l'ensemble des associations, tout en respectant les couleurs de chacune. Les membres considéraient également qu'il était important d'identifier ce qui nous unit, pour rassembler nos forces face à la volonté pressentie du gouvernement de vouloir fusionner des organismes dans une logique de rationalisation. Les attentes exprimées étaient que cette démarche se réalise aussi dans le respect de l'autonomie des groupes et que ceux-ci



soient interpellés et directement impliqués dans le processus. Les déléguéEs ont demandé que des outils soient réalisés tout au long du processus et qu'ils puissent disposer du temps nécessaire pour consulter leurs membres. Par la même occasion, un comité de travail fut mis sur pied et une personne ressource engagée pour le soutenir dans son mandat. D'autre part, lors de la même assemblée générale, une autre priorité, concernant le financement de base des associations membres, avait également été adoptée. Un des moyens proposés était la mise sur pied d'un comité de visibilité ayant comme mandat de trouver des moyens et des stratégies d'actions afin de rendre visible les associations et d'obtenir un meilleur financement. Malheureusement, personne ne s'est inscrit au comité et ce, malgré quelques relances. Le comité réflexion-action s'est donc vu confier les deux mandats. Suite à la démarche réalisée, un document fut présenté lors de l'assemblée générale de 2007. Les associations ont voté pour que le texte sur le tronc commun serve de base commune pour la suite des travaux.

Cette année, le comité réflexion-action était composé au départ de Nathaly Roy, du Réseau d'aide aux familles en transition de Drummondville, de Laurence Lagouarde, du Sep de Montréal, de Carole Benjamin, Sylvie Lévesque et Lorraine Desjardins de la FAFMRQ. Se sont rajoutées en janvier 2008, Michelle Pelletier de la Petite Maison de la Miséricorde et Céline Fortier de l'Association des familles monoparentales ou recomposées la Source. Durant l'année, le comité a été interpellé à travailler sur la question des démarches concernant le transfert des associations qui voulaient changer de port d'attache et sur la préparation des Rencontres nationales. Le comité a porté la préoccupation de faire en sorte que les Rencontres nationales, tout en n'étant pas destinées uniquement au tronc commun, l'alimente et le concrétise comme par exemple, l'atelier sur la réalité des familles monoparentales ou recomposées et les liens possibles entre cette réalité, les actions collectives, la visibilité des associations et l'impact dans les associations. Le comité a également produit un document préparatoire à la Rencontre nationale de mars 2008, portant sur les enjeux et défis de la FAFMRQ et de ses groupes membres. Toute cette démarche a conduit, lors de la rencontre nationale de mars 08, à l'idée de la tenue d'un congrès d'orientation au cours de la prochaine année afin de jeter un regard sur la situation actuelle et d'envisager des perspectives d'avenir. Nous profitons de l'occasion pour remercier les membres du comité réflexion-action qui ont su faire de cette démarche un projet commun en respectant le rythme, la réalité et la diversité de nos membres.

#### 2.3 Projet de calendrier 2009

En collaboration avec le Centre de recherche sur l'adaptation

des jeunes et des familles à risque (JEFAR) qui est rattaché à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, nous avons débuté des démarches pour réaliser un calendrier pour l'année 2009, à l'intention des familles monoparentales et recomposées du Québec. Ce calendrier vise à rendre visible les associations membres de la Fédération et à faire connaître le Centre JEFAR et ses connaissances.

Un comité conjoint avec l'équipe du JEFAR a été mis sur pied pour la réalisation du calendrier. Il s'agit de Marie-Suzie Weche du Centre haïtien d'action familiale, de Véronique Fecteau du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval (RFMRL), de Nathalie Roy du Réseau d'aide aux familles en transition (RAFT), de Carole Benjamin et de Sylvie Lévesque de la FAFMRQ. Nous avons également fait parvenir une demande de soutien financier au ministère de la Famille et des Aînés pour la réalisation du calendrier. Le lancement et la diffusion du calendrier sont prévus à la Rencontre nationale du mois de novembre 2008.

Dans le cadre de ce projet, douze thématiques issues de nos préoccupations et de celles des chercheurs du JEFAR seront abordées. Par exemple, l'adaptation des enfants lors de conflits parentaux, les mythes et réalités sur l'aliénation parentale, les conflits voilés qui perdurent lors d'une séparation parentale sur les enfants devenus adultes, les représentations sociales du rôle du beau-père dans les familles recomposées ou les trajectoires de recomposition familiale à partir de l'expérience du parent et du beau-parent. Deux thèmes spécifiques seront abordés par la Fédération notamment, la garde partagée et les Étapes de la rupture. À ce titre, nous avons fait appel à l'expérience des travailleuses de trois associations, il s'agit de Francyne Tessier du Réseau d'aide aux familles en transition (RAFT), Sylvie Piché du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval (RFMRL) et de Laurence Lagouarde du Service d'Entraide Passerelle (SEP).

La dernière page du calendrier sera consacrée aux ressources de la Fédération (associations). Une page centrale sera réservée aux témoignages des familles qui fréquentent les associations. Douze citations en épigraphes (une par mois) seront réservées à l'expérience des familles monoparentales et recomposées. L'objectif est de valoriser l'expérience des familles monoparentales et recomposées en illustrant les forces et les expériences positives afin de briser les préjugés et les barrières qui entourent ces situations. Douze capsules d'information rappelant l'évolution, le développement et la spécificité des associations de familles monoparentales et recomposées seront insérées dans le calendrier sous la rubrique : *Saviez-vous que*. Le calendrier sera distribué gratuitement aux familles qui fréquentent les associations.



## 2.4.1 Projet sur les pratiques des organismes communautaires Famille

Le comité de réflexion critique sur l'intervention précoce dont font partie la FAFMRQ et le ROCFM, ainsi que des chercheurEs de l'UQAM, existe depuis l'an 2000.

En 2002, le groupe a produit un texte et a organisé un colloque sur l'analyse critique des programmes d'intervention précoce. À cette occasion, les groupes ont exprimé le désir que soit entreprise une recherche-action pour faire valoir les façons de faire du communautaire. D'ailleurs à maintes reprises, les groupes ont exprimé le besoin de se ré-approprier leurs pratiques et de trouver des façons de faire plus de sens dans leurs actions.

Après avoir réalisé une formation sur les fondements de l'intervention, les pratiques démocratiques et l'évaluation, et identifié les limites de ce type d'activité, le groupe s'est mis à la tâche pour concevoir et proposer une démarche qui permettrait aux groupes une plus grande appropriation de leurs pratiques.

Cette année, le groupe a travaillé sur le projet afin de pouvoir le présenter aux organismes pour recueillir leurs commentaires et surtout, valider leur désir d'y participer. Les rencontres ont servi à préciser le rôle des acteurs en place et les différentes étapes du projet ainsi qu'à identifier certaines sources potentielles de financement. Une invitation à une journée de présentation et d'échange autour du projet fut rédigée et envoyée aux groupes membres des deux regroupements. L'objectif de la rencontre était de permettre aux groupes d'avoir les éléments en main pour décider s'ils souhaitent et peuvent s'engager dans la démarche proposée. La rencontre prévue le 26 avril a dû être annulée, puisqu'il fallait pour démarrer le projet remplir les conditions requises, soit constituer un noyau composé de trois organismes locaux. Toutefois, nous comptons relancer nos membres afin de tenir une première rencontre à l'automne 2008.

Ce projet repose sur le fait que ce sont les acteurs de l'organisation (les travailleurs/euses, les administrateurs/trices, les membres) qui contribuent à l'élaboration des fondements de l'action communautaire dans leur organisme. Il s'agit donc d'installer un processus qui permettra de créer des espaces collectifs de réflexion, de prise de parole et d'échanges où chaque participantE pourra réfléchir à ses propres référents et les exposer aux autres pour en faire une discussion collective au sein de l'organisme.

Cette démarche, qui est basée sur un processus favorisant la démocratie et la délibération au sein des diverses instances des organismes, permettra de réfléchir et d'identifier les raisons et les moyens que l'on se donnent pour mieux agir. Elle permettra aussi de s'assurer de la transmission et de prévoir la relève au sein des différentes instances (conseil d'administration, travailleuses/eurs, membres de l'organisation). Enfin, cette démarche se veut également une occasion de découvrir le plaisir de travailler ensemble.

#### LES ACTEURS CONCERNÉS

Du côté des chercheurEs, on retrouve Annie Gusew, François Huot et Michel Parazelli, chercheurEs à l'École de travail social de l'UQÀM. Du côté des groupes communautaires, en plus de la FAFMRQ il y a le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM). Carole Benjamin assure la représentation de la Fédération.

## 2.4.2 Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS)

C'est en 2004 que le CLSC des Faubourgs a créé, avec la coopération de l'Université de Montréal, le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) et nomme un directeur scientifique, Christopher McCAll, alors professeur au département de sociologie de l'Université de Montréal. Le Centre a mis sur pied un groupe nommé le *Tricorne : jeunes familles dans la cité* qui réunit des chercheurs, des intervenants et des parents. L'objectif du groupe est de mettre en commun les préoccupations et d'identifier une ou des actions communes. La FAFMRQ que Carole Benjamin représente, a assisté à deux rencontres cette année. Dépendamment des actions qui seront identifiées, nous aurons à nous pencher au cours de l'année sur la poursuite de notre participation à ce groupe.

#### 2.5 Journée de réflexion sur les fonds publics/privés.

Lors du budget de mars 2008, le gouvernement du Québec annonçait la création d'un fonds de 400 millions de dollars sur dix ans pour le développement des enfants de moins de 5 ans en situation de pauvreté en partenariat avec la Fondation Chagnon. Le Fonds prévoit financer des actions et des projets afin, notamment, d'augmenter l'intervention précoce et soutenue auprès des enfants et d'améliorer le soutien aux parents sous diverses formes, pour mieux les outiller pour favoriser le développement des enfants. Rappelons que ce n'est pas la première fois que le gouvernement s'engage dans ce type d'ententes en partenariat avec la Fondation Chagnon puisque qu'en 2002 s'est crée le fonds «Québec en forme» pour les saines habitudes de vie. Cette façon de faire pose de sérieuses questions, entre autres auxs plan politique et démocratique.



Suite à l'annonce du dernier budget, plusieurs organismes avaient exprimé leur désir de pouvoir échanger sur les différents enjeux reliés à la création de ce type de fonds et à leur impact sur les communautés. C'est pour faire place à la parole publique et pour que les organismes puissent mettre en commun leurs différentes lectures sur les enjeux que la FAFMRQ et le ROCFM ont organisé une rencontre d'échanges et de discussion sur les enjeux reliés à la création de fonds publics/privés et des programmes soutenus par ces fonds, le 27 mai dernier à Montréal. Divers chercheurs, intervenants, représentants d'organismes communautaires Famille, de femmes, de jeunes, du secteur de la santé et des services sociaux, de l'éducation ont été invités à cette rencontre. Frédéric Lesemann, professeurchercheur en sociologie à l'INRS, qui a notamment fait des recherches sur la transformation des logiques de financement et des impacts sur les organismes, Michel Parazelli, professeurchercheur à l'École de travail social de l'Université du Québec

à Montréal, sur ce que représentent le développement des programmes de prévention précoce ont accepté de venir présenter leur point de vue. Carol Gélinas, coordonnatrice du ROCFM a présenté les impacts de la création de ce type de fonds et de programmes sur les organismes communautaires et plus particulièrement sur les organismes communautaires Famille. Un projet de loi créant ce fonds doit être déposé avant l'été par la ministre de la Famille et nous comptons suivre de près ce dossier. À ce titre, la FAFMRQ a rencontré la ministre Courchesne le 18 avril dernier ainsi que la sous-ministre et l'attachée politique de la ministre afin de les sensibiliser aux impacts de ce type de fonds et de programmes sur nos organismes ainsi que sur les familles monoparentales. Nous devrons donc demeurer vigilants, au cours des prochains mois, afin que ces nouveaux programmes ne viennent, encore une fois, fragiliser le fonctionnement et la cohésion des groupes.





### 3. Soutien aux membres

Soutenir les membres, répondre à leurs besoins et renforcer la vie associative

## 3.1 Vie associative (liaison et soutien auprès des membres)

Le soutien aux membres est une préoccupation majeure au sein de la Fédération, que ce soit dans un cadre formel ou informel. Les besoins exprimés touchent différents aspects de l'existence d'un groupe, tels que la vie démocratique, le financement, les règlements généraux, la résolution de conflits ou encore la préparation de lettres d'appui.

Encore cette année l'agente de liaison a poursuivi sa tournée des associations. Elle a visité cinq associations, il s'agit du groupe Nouveau Horizon de la région de Québec, de Halte La Ressource, du Service d'Entraide Passerelle, de Pères Séparés et du Regroupement des séparées et divorcées de l'Ouest de l'île de la région de Montréal. Ces rencontres constituent des occasions d'échanger avec les membres des conseils d'administration et les travailleuses et travailleurs des associations. Les échanges se font à partir de la dynamique du milieu, sur le profil de la population de la région, sur les activités de leurs associations respectives et celles de la Fédération.

De plus, l'agente a rencontré des associations ou des travailleurs d'association pour répondre à des demandes particulières. Elle a également participé aux rencontres régionales de Montréal. Une a eu lieu à Québec lors de la Rencontre nationale et l'autre à Montréal dans les locaux du groupe de Repère. Pour cette dernière rencontre, elle a animé la discussion autour du document sur les défis et enjeux pour la Fédération et ses groupes membres. Parmi les participantEs, il y avait des représentantEs de RSDO, de Repère, de Pères Séparés, de la Petite Maison de la Miséricorde,

du Service d'Entraide Passerelle, du Centre haïtien d'action familiale, du Regroupement des séparéEs et divorcéEs de L'Ouest de l'Île et du Centre d'aide aux familles monoparentales de la Pointe-de-l'Île. Elle a également rencontré les groupes de la région de Québec, le dimanche matin au déjeuner, lors de la rencontre nationale de novembre dernier. Le but de la rencontre était de clarifier les besoins de formation des groupes. Étaient présentEs des déléguéEs du Centre des familles monoparentales et recomposées de Québec, du groupe Horizon Nouveau et du Carrefour des familles monoparentales de Charlesbourg. Nous tenons à souligner le travail de Marie-Suzie Weche du Centre haïtien d'action familiale de Montréal et Ginette Boisvert du Centre des familles monoparentales et recomposées de Québec pour l'organisation de ces rencontres.

Comme par le passé, tout au long de l'année, par différents moyens, nous avons informé et recueilli les commentaires des membres sur les actions et le développement des dossiers de la Fédération, que ce soit par l'envoi de courriels ou par le biais de suivis téléphoniques. De plus, nous voyons à la mise à jour et à la gestion des prêts de la vidéothèque et de la bibliothèque pour offrir aux associations les dernières publications ou les vidéos dont les sujets touchent particulièrement les familles monoparentales et recomposées ou la vie d'un organisme communautaire autonome. D'ailleurs nous souhaitons cette année être en mesure de rendre accessible les listes de livres et vidéos sur notre site Internet. Les responsables régionaux ont également offert de l'information et du support aux membres de leur région et nous tenons à les en remercier.



### 4. Visibilité / promotion

Faire en sorte que le plus de gens connaissent la Fédération et ses associations

#### 4.1 Membership

Au 31 mars 2008, la Fédération comptait 47 membres, dont 34 associations ayant le statut de membre actif, 11 organismes ayant le statut de membre associé et deux membres individuels. Deux membres associés n'ont pas renouvelé leur adhésion. Suite à un changement de mission, la Chrysalide a également mis un terme à son membership. En effet, la Chrysalide se considère davantage comme un organisme de logement social temporaire avec support communautaire.

D'autre part, la Fédération a accueilli en septembre dernier, le Carrefour de la Miséricorde de Gatineau à titre de membre actif. Toutefois, comme il ne possède pas le statut juridique exigé en vertu des OBNL (partie III de la Loi sur les compagnies du Québec) et que la question de l'indépendance de leur action par rapport à celle de la communauté religieuse demeure fondamentale, le conseil d'administration de la Fédération a décidé de ne pas renouveler leur adhésion. Nous comptons, par ailleurs, poursuivre nos collaborations puisqu'il regroupe et offre des services et des activités aux familles monoparentales de la région de Gatineau.

#### 4.2 Bulletin de liaison

Trois numéros du *Bulletin de liaison* sont parus au cours de l'année 2007-2008. Chacun de ces numéros était publié à 1200 exemplaires. Les sujets abordés dans cette publication sont toujours en lien avec les familles monoparentales et recomposées ainsi qu'avec l'actualité politique et communautaire. Une relance auprès de nos abonnés a encore une fois permis cette année de recueillir de nouveaux appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information.

L'édition d'octobre 2007, en plus de faire part de l'implication de certaines des associations membres de la FAFMRQ dans l'élaboration de la politique familiale municipale de leur localité, contenait des articles portant sur des sujets en lien avec l'actualité du moment. Ainsi, il y était question du rapport que le *Groupe de travail sur le régime québécois d'adoption* a déposé suite aux consultations qu'il a menées à l'hiver 2006-2007, consultations auxquelles la Fédération a d'ailleurs participé. Le rapport, intitulé « Pour une adoption québécoise à la mesure de chaque enfant », présentait 52 orientations touchant notamment l'adoption ouverte, le caractère confidentiel des dossiers d'adoption et la question des origines, ainsi que l'introduction d'une adoption sans rupture de lien avec la famille d'origine. Ce numéro du *Bulletin* abordait également la campagne du *Front de défense* 

des non-syndiquéEs pour l'augmentation du salaire minimum. Un article du Collectif pour un Québec sans pauvreté y présentait également les origines de la campagne d'adhésion « MISSION COLLECTIVE : Bâtir un Québec sans pauvreté ». Finalement, un article du Conseil de la famille et de l'enfance résumait un rapport publié par cette instance sous le titre : « Transitions familiales – Le rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants ». Dans ce rapport, le défi relevé par le CFE était de mieux comprendre les dynamiques familiales lors de certains événements qui constituent des passages importants du parcours de vie des familles.

Le numéro de février 2008, pour sa part, portait fièrement le titre « Couples et familles : un modèle québécois ? ». Un article du Centre de recherche JEFAR, faisait état des défis associés à la diversité familiale selon des projections envisagées d'ici 2020. On y apprenait notamment que, deux ans après la séparation de leurs parents, le tiers des enfants de 13 ans et moins auront connu une recomposition familiale et que cette proportion atteint 87 % dix ans plus tard. Ce numéro du *Bulletin* présentait également les impacts de la diversité grandissante des familles sur certaines associations membres de la FAFMRQ. Un autre article, signé par la sociologue Hélène Belleau de l'INRS - Urbanisation, Culture et Société, brossait un portrait des « comptes amoureux » des couples québécois. La recherche menée par Mme Belleau nous apprend notamment que les hommes et les femmes ont des visions passablement différentes de leur contribution au budget familial et ce sont les femmes qui sont le plus souvent perdantes. Un autre article des avocates Marie-Hélène Dubé et Anne-France Goldwater, mettait en lumière les situations souvent difficiles vécues par les conjoints de fait au moment où survient une rupture. En effet, cet article nous apprend que les conjoints de fait sont exclus du droit de la famille, occasionnant ainsi des pertes et des situations d'iniquité importantes entre les conjoints. Finalement, un dernier article des Services juridiques communautaires Pointe Saint-Charles et Petite-Bourgogne démontrait l'importance de permettre un meilleur accès à l'aide juridique.

Le contenu du *Bulletin de liaison* de juin 2008, pour sa part, a surtout porté sur la politique familiale et sur les liens étroits qui existent entre les luttes menées pour obtenir de meilleures mesures de soutien à la famille et les luttes visant l'autonomie économique des femmes. Au sommaire de ce *Bulletin*, on retrouve en effet un article qui réagit à la fameuse proposition de l'Action démocratique du Québec visant à offrir 100 \$ par



semaine aux familles qui ne fréquentent pas les services de garde, un autre examine l'effet de l'implantation des services de garde à contribution réduite sur le travail des mères et, enfin, un autre article questionne les visées véritables des différents éléments de la politique familiale. On retrouve également, dans ce numéro, les résultats d'une étude sur les différentes représentations du rôle du beau-père dans les familles recomposées ainsi qu'un vibrant plaidoyer pour la reconnaissance des familles, signé par le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal.

Nous tenons à remercier la Régie des rentes du Québec, le Conseil de gestion de l'assurance parentale et le ministère de la Famille et des Aînés pour leur soutien financier. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont contribué à enrichir le Bulletin de liaison de leurs précieux écrits et témoignages, ainsi que David Bombardier pour le graphisme et la mise en page.

N'oubliez surtout pas de remplir notre mini-sondage portant sur le *Bulletin de liaison* en annexe du rapport d'activités!

#### 4.3 L'Entre-Nous

D'avril 2007 à mars 2008, nous avons publié sept numéros du bulletin L'Entre-nous. Ce bulletin de quatre pages, dont la parution est aux 6 à 7 semaines, est un outil de communication pour les associations. Il leur permet de s'informer et de profiter des expériences des autres membres de la Fédération. À ce propos, nous tenons à remercier tous ceux et celles qui, mois après mois, nous envoient leurs activités ou nouvelles. Auparavant, nous faisions parvenir par courrier des exemplaires de l'Entre-nous à chacun des organismes membres. Toutefois, depuis novembre dernier, celui-ci figure à la section membres du site de la FAFMRQ. Chacune des parutions est annoncée par un envoi courriel. L'envoi contient également un exemplaire de l'Entre-nous en document attaché.

Les sujets abordés cette année furent : les rencontres nationales, l'assemblée générale annuelle, les projets des associations, des nouvelles des rencontres du Conseil d'administration, des sujets touchant les familles monoparentales, les comptes-rendus d'actions auxquelles la Fédération et les associations ont participé, (par exemple, dans le cadre de la Coalition contre le détournement des pensions alimentaires pour enfants, et le lancement de la campagne « Pour l'autonomie économique des femmes »), le tout agrémenté de photos et de dessins. Nous voulons remercier le Centre de recherche JEFAR qui a contribué au numéro de février 2008 par l'écriture d'un article ayant pour titre : L'aliénation parentale : du folklore à la réalité.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires. Ils nous permettent de vous offrir une publication qui vous ressemble et qui vous tient informéEs. Nous vous invitons d'ailleurs à nous faire part de votre appréciation et de vos commentaires en complétant le sondage ci-joint.

#### 4.4 Site Internet

Le nouveau site Internet de la FAFMRQ a été lancé officiellement lors de l'assemblée générale de 2007. Durant l'année, il s'est enrichi d'une section pour le conseil d'administration, permettant à ses membres de consulter plus facilement la documentation pour leurs rencontres, et d'une section pour les associations membres rendant l'accessibilité à divers documents, (entre autres, l'*Entre-nous* et les documents distribués lors des Rencontres nationales) plus aisée et surtout en tout temps. Considérant son mandat terminé, le comité, qui avait été formé l'année dernière pour le renouvellement du site, a décidé de se dissoudre au début de l'automne. La mise à jour du site est assurée par l'équipe de travail, en collaboration avec Nicole Nepton et Claudette Mainguy. Leur apport est grandement apprécié et la mise à jour quotidienne fait en sorte que le site de la Fédération est devenu une référence pour plusieurs autres organismes.

Pour bien poursuivre le travail, nous avons besoin de votre appréciation et de vos commentaires au sujet du site. Nous vous invitons donc à nous en faire part en complétant le sondage ci-joint.

# 4.5 Participation à des émissions de télévision et radio, parution d'articles de journaux et de revues qui traitent des familles monoparentales et recomposées....

L'année a encore été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues pour faire connaître la Fédération et sensibiliser la population sur les réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées, notamment concernant le dossier sur les pensions alimentaires pour enfants.

Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre compte de la situation vécue par ces familles.

## 4.6 Participation à des congrès, colloques, invitations spéciales, formation, conférence, etc.

- Participation à la formation offerte par Nicole Nepton sur la mise à jour du site Internet de la FAFMRQ, le 15 juin 2007;
- Participation au Forum social québécois, du 23 au 25 août 2007;



- Participation à un mémoire conjoint avec la FFQ et le CIAFT, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2008-2009, déposé au comité permanent des finances de la chambre des communes, août 2007;
- Participation à l'assemblée générale annuelle de la Semaine québécoise des familles, en septembre 2007;
- Participation au colloque de la FFQ sous le thème «Québécoises toujours debouttes!», le 29 septembre 2007, et à leur assemblée générale annuelle, le 30 septembre 2007;
- Participation aux rencontres du conseil d'administration de la Fédération des femmes du Québec (FFQ), puisque la directrice générale de la FAFMRQ a été élue en septembre 2007 à titre de représentante d'un groupe national;
- Participation au séminaire de l'Institut de recherche d'études féministes (IREF) sur le féminisme québécois, les 11 et 12 octobre 2007;
- Participation à une rencontre avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, pour les dossiers de la FAFMRQ, octobre 2007;
- Rencontre aux bureaux de la FAFMRQ avec des étudiantes du cégep Montmorency, le 16 octobre 2007;
- Rencontre aux bureaux de la FAFMRQ avec une enseignante du collège Ahuntsic sur les besoins des responsables de familles monoparentales en matière de conciliation familleétudes, le 22 octobre 2007;
- Rencontre aux bureaux de la FAFMRQ avec une étudiante en technique de travail social du cégep du Vieux-Montréal, dans le cadre d'un travail sur les familles monoparentales, le 30 octobre 2007;
- Participation à une rencontre de consultation pour revamper *La Gazette des femmes*, le 8 novembre 2007 ;
- Participation au symposium de recherche du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec et le conseil de la famille et de l'enfance sur «La famille à l'horizon 2020», en novembre 2007;
- Participation au colloque du MÉPAQ (Mouvement d'éducation populaire autonome communautaire du Québec) en novembre 2007;
- Participation au projet de publication d'un livre intitulé «Tenir Parole» du Collectif pour un Québec sans pauvreté, décembre 07;
- Participation, dans le cadre des petits déjeuner du CRI-VIFF, à une conférence sur «les femmes et répercussion de la violence conjugale sur les femmes et les enfants en contexte de garde», le 12 décembre 2007;
- Conférence sur les familles monoparentales et recomposées et la fiscalité dans le cadre des déjeuner-croissants organisés par le RIOPFQ, le 19 décembre 2007;

- Participation à une formation sur les relations avec les médias, offerte par l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, les 10 et 18 janvier 2008;
- Participation à la Journée mondiale d'action contre la mondialisation néolibérale, en réponse à l'appel du Forum social mondial. Au Québec, l'événement se déroulait sous le thème « La neige brûle », le 26 janvier 2008;
- Conférence sur les réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées, donnée devant les étudiantEs au DEC accéléré en soins infirmiers du Collège Bois-de-Boulogne, le 6 février 2008;
- Participation à une rencontre avec l'intersyndicale de la condition féminine pour présenter le document de consultations sur les prestations parentales, le 18 févier 2008;
- Participation à la formation de Relais-femmes et du Centre de formation populaire sur le régime de retraite pour les groupes communautaires et de femmes, le 25 février 2008;
- Participation au déjeuner-causerie du ROCFM portant sur les pratiques, le 26 février 2008 ;
- Participation au Colloque de l'INRS «Le nouveau contrat familial», les 28 et 29 février 2008 ;
- Participation aux rencontres du Partenariat de recherche familles en mouvance et dynamique intergénérationnelles de l'INRS, au comité des partenaires et au comité organisateur du colloque tenu en février 2008;
- Conférence publique donnée par Philip Merrigan sur les services de garde, travail des mères et développement des enfants au Québec, organisée par le Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales, le 29 février 2008;
- Participation, dans le cadre du 8 mars, à une rencontre avec le chef de l'ADQ pour lui présenter les revendications, le 7 mars 2008;
- Conférence sur la FAFMRQ et le dossier de la conciliation famille-travail-études, donnée devant des travailleurEs affectés au système de perception automatique des pensions alimentaires du ministère du Revenu rattachés au Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) dans le cadre de le journée du 8 mars 2008;
- Participation à la manifestation au Palais de justice de Montréal organisée par la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, 12 mars 2008;
- Participation au dépôt du budget du Québec au huis clos des médias, le 13 mars 2008;
- Rencontre aux bureaux de la FAFMRQ avec des étudiants en Technique policière du collège Maisonneuve sur la réalité des familles monoparentales et recomposées, le 15 avril 2008;



- Participation à la manifestation organisée à Montréal dans le cadre de la Fête internationale des travailleuses et travailleurs sous le thème : *Ensemble pour la santé*, le 3 mai 2008;
- Participation à un groupe de discussion dans le cadre de la deuxième phase du projet la famille à l'horizon 2020, organisé par le Conseil de la famille et de l'Enfance, le 3 avril 2008;
- Participation aux rencontres du secteur Famille (3);
- Participation aux rencontres (2) élargies du comité famille de la CRÉ de Montréal, dans le cadre de l'élaboration du plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs, notamment pour mieux répondre aux besoins en matière de services de garde des familles monoparentales, de janvier à avril 2008;
- Participation aux rencontres régulières du Collectif pour

- un Québec sans pauvreté et à l'événement «ensemble autrement», le 23 mai 2008 ;
- Participation au travaux du comité d'évaluation de la mise en oeuvre de la politique;
- Participation au comité des services aux collectivités de l'UQAM (CSAC) par l'implication de la directrice générale qui y siège depuis septembre 2007. Le CSAC est composé de 16 personnes, dont 8 représentent des groupes sociaux. Son rôle consiste à évaluer les projets de formation, de recherche et de création qui y sont présentés. Le CSAC se réunit 5 cinq fois par année.
- Participation au comité de rédaction de la revue Nouvelles pratiques sociales (NPS);
- Participation à la rédaction d'un article portant sur une vision féministe de la politique familiale à paraître dans la revue spéciale du féminisme en bref de la FFQ, à l'été 2008.





#### 5. Fonctionnement

Supporter les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer la bonne organisation de la permanence.

#### 5.1 Rencontres du CA

Le conseil d'administration a tenu 5 réunions au cours de l'année. Ce fut encore une année très active au chapitre des dossiers de défense des droits. En effet, avec le déménagement du siège social, le suivi de la démarche du tronc commun, les dossiers, notamment le traitement des pensions alimentaires pour enfants et l'accès à l'aide juridique, on peut dire que les membres du conseil n'ont pas chômé! Encore cette année, les membres ont dû relever de nombreux défis : apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur des dossiers politiques et à prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance, de transparence et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année. Un compte-rendu des rencontres du conseil d'administration est publié dans l'Entre-Nous.

Nous tenons à remercier tous les membres du conseil d'administration et les responsables régionaux pour leur travail considérable, leur dévouement et leur persévérance au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs.

Nous tenons enfin à remercier tout particulièrement Mesdames Danielle Martin, représentante de l'association Contre vents et Marées de Chandler, Ginette Boisvert, représentante de la région de Québec/Chaudières-Appalaches, et Micheline Bolduc, de l'Association Parents Branchés d'Alma, ainsi que Monsieur Martin Éthier, représentant régional de la région Laurentides/ Lanaudière, qui ont, pour des raisons personnelles, décidé de ne pas renouveler leur mandat. Nous profitons de l'occasion pour leur rendre hommage et les remercier sincèrement, au nom de toutes et de tous, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication au sein de la Fédération.

#### 5.2 Déménagement du siège social

Après plus de 10 ans dans le quartier St-Michel, la Fédération a déménagé son siège social le 22 novembre dernier, dans le quartier Villeray. En effet, comme le propriétaire de la rue St-Michel nous a annoncé (un peu à la dernière minute, d'ailleurs!) qu'il ne pouvait s'engager à renouveler notre bail qui se terminait à la fin novembre, nous avons dû entreprendre des démarches pour trouver rapidement un nouveau local. Cette situation a donc nécessité une mobilisation importante de l'équipe de travail avant les Fêtes. En bout de ligne, nous sommes heureuses de notre nouveau local fraîchement rénové. Nous avons d'ailleurs fait une inauguration de notre nouveau siège social le 22 février dernier. Des représentants du ministère de la Famille ainsi que nos partenaires Famille et communautaires étaient présents.

#### 5.3 Ressources humaines

L'équipe de travail se compose de la directrice générale (Sylvie Lévesque), de l'agente de liaison et de développement (Carole Benjamin) et de l'agente de recherche et des communications (Lorraine Desjardins). Encore cette année, Nicole Nepton, de Cybersolidaires, a assuré le suivi de notre site Internet, en collaboration avec Claudette Mainguy.

Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su, malgré l'ampleur de la tâche, être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur rigueur et surtout, leur très grande générosité.

#### 5.4 Ressources financières

Nous tenons à souligner l'excellent travail de Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité qui, avec rigueur, a su relever le défi et finir l'année en beauté.



Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

> 584, Guizot est Montréal, Qc H2P 1N3

Tél. : (514) 729-MONO (6666) Téléc. : (514) 729-6746

www.fafmrq.org fafmrq.info@videotron.ca

